

Chapitre 1

Évolution récente et perspectives du marché du travail

Section spéciale : Les différentes facettes du temps de travail

Le temps consacré au travail rémunéré est au cœur de plusieurs des grands défis économiques et sociaux que doivent relever les gouvernements des pays de l'OCDE. Si la contribution de la flexibilité du temps de travail à la baisse du chômage tenait une large place dans la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, des analyses menées récemment sur les sources de la croissance économique font ressortir l'importance du nombre moyen d'heures travaillées. Les objectifs de l'allongement et de la flexibilité du temps de travail ne sont sans doute pas pleinement compatibles, et n'ont pas non plus que des avantages au niveau du bien-être des travailleurs et de leurs familles. Quelles sont les variations du temps de travail entre les pays de l'OCDE ? Quelles sont les articulations entre les taux d'emploi des femmes et d'autres groupes sous représentés, l'incidence du temps partiel et le nombre total d'heures ouvrées ? L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille est-il menacé par une hausse des taux d'emploi des parents et une « culture de l'allongement du temps de travail » ?

| | |
|--|----|
| Introduction | 18 |
| 1. Évolution récente et perspectives du marché du travail | 18 |
| 2. Les différentes facettes du temps de travail | 23 |
| Conclusions | 50 |
| Annexe 1.A1. Sources, définitions et comparabilité internationale des données pour l'analyse du temps de travail dans l'ensemble de l'économie | 56 |
| Bibliographie | 63 |

Introduction

L'économie mondiale semble s'installer dans une reprise généralisée et durable, même si certains pays d'Europe continentale restent à la traîne. Même dans les pays où la reprise est déjà bien engagée, le marché du travail tarde à montrer des signes d'amélioration. La section 1 de ce chapitre étudie l'évolution récente et les perspectives de l'économie, et en particulier la situation sur le marché du travail. La section suivante examine l'évolution tendancielle du temps de travail depuis 1970. Plusieurs facettes du temps de travail sont envisagées selon deux perspectives : i) en quoi les caractéristiques du temps de travail interagissent avec les taux d'emploi pour influencer sur l'offre de main-d'œuvre et la croissance ; et ii) en quoi la durée du travail influe sur les modalités du temps de travail et le bien-être des travailleurs et de leur famille.

1. Évolution récente et perspectives du marché du travail

A. Perspectives économiques à l'horizon 2005

Dans l'ensemble de la zone OCDE, la croissance du PIB réel a été de 2.2 % en 2003, ce qui représente une modeste progression par rapport au taux de 1.7 % enregistré l'année précédente (tableau 1.1). La reprise mondiale est tirée par les États-Unis, comme souvent dans le passé. Sous l'effet de la vigueur de l'activité économique en Asie, et en particulier en Chine, la reprise a été précoce en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, où elle s'est consolidée en 2003. En revanche, les grandes économies de la zone euro continuent de connaître une croissance anémique, un peu moins toutefois en France qu'en Allemagne et en Italie. L'Europe continentale offre néanmoins un tableau assez contrasté. Si la croissance a été négative en 2003 aux Pays-Bas, au Portugal et en Suisse, les nouveaux membres de l'Union européenne – Hongrie, Pologne, République slovaque et République tchèque – ont tous affiché une croissance soutenue.

Les projections à court terme de l'OCDE misent sur une accélération de la croissance dans la zone OCDE en 2004-05, à un peu plus de 3 % en moyenne, à mesure que la reprise gagnera en importance et réussira à s'ancrer (tableau 1.1). La croissance se consolidera encore aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni en 2004, mais pour des raisons différentes. Si aux États-Unis et au Japon, la vigueur de la reprise s'explique en effet par la vitalité de l'activité industrielle, des exportations et de la consommation des ménages, la croissance au Royaume-Uni est induite par l'essor de la vente au détail et l'amélioration des carnets de commande malgré une production industrielle morose. Alors qu'elles sont largement passées à côté de la reprise mondiale en 2003, les économies d'Europe continentale enregistreront une croissance plus vigoureuse en 2004 et 2005. Cela étant, l'écart de croissance du PIB réel entre l'Europe et les États-Unis, qui s'est creusé en 2003, devrait rester à peu près du même ordre en 2005. L'expansion devrait également gagner du terrain en Australie, en Corée et en Nouvelle-Zélande, en raison du dynamisme de la région, tandis que la reprise en Turquie devrait se poursuivre à un taux de plus de 5 % par an.

Tableau 1.1. **Croissance du PIB réel dans les pays de l'OCDE^{a, b}**

Variation annuelle, en pourcentage

| | % du PIB total des pays de l'OCDE 2000 | Moyenne 1991-2001 | 2002 | 2003 | Projections | |
|---|---|----------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | 2004 | 2005 |
| Amérique du Nord | | | | | | |
| Canada | 3.3 | 3.3 | 3.3 | 1.7 | 2.8 | 3.3 |
| Mexique | 3.3 | 3.0 | 0.7 | 1.3 | 3.5 | 4.2 |
| États-Unis | 36.4 | 3.3 | 2.2 | 3.1 | 4.7 | 3.7 |
| Asie | | | | | | |
| Japon | 12.2 | 1.2 | -0.3 | 2.7 | 3.0 | 2.8 |
| Corée | 2.9 | 5.4 | 6.9 | 3.1 | 5.6 | 5.9 |
| Europe | | | | | | |
| Danemark | 0.6 | 2.4 | 1.0 | 0.4 | 1.9 | 2.6 |
| Finlande | 0.5 | 2.7 | 2.3 | 1.9 | 2.5 | 3.7 |
| Norvège | 0.6 | 3.6 | 1.4 | 0.3 | 3.1 | 2.7 |
| Suède | 0.9 | 2.2 | 2.1 | 1.6 | 2.5 | 2.8 |
| Grèce | 0.6 | 2.4 | 3.9 | 4.2 | 4.0 | 3.5 |
| Italie | 5.3 | 1.6 | 0.4 | 0.4 | 0.9 | 1.9 |
| Portugal | 0.6 | 2.5 | 0.5 | -1.3 | 0.8 | 2.4 |
| Espagne | 3.0 | 2.7 | 2.0 | 2.4 | 2.9 | 3.3 |
| République tchèque | 0.5 | 1.0 | 2.0 | 2.9 | 3.1 | 3.4 |
| Hongrie | 0.4 | 2.4 | 3.5 | 2.9 | 3.3 | 3.8 |
| Pologne | 1.5 | 4.5 | 1.4 | 3.7 | 4.7 | 4.5 |
| République slovaque | 0.2 | .. | 4.4 | 4.2 | 4.3 | 4.8 |
| Autriche | 0.8 | 2.1 | 1.4 | 0.7 | 1.5 | 2.4 |
| Belgique | 1.0 | 2.0 | 0.7 | 1.1 | 2.0 | 2.6 |
| France | 5.7 | 2.0 | 1.1 | 0.5 | 2.0 | 2.6 |
| Allemagne ^c | 7.6 | 2.0 | 0.2 | -0.1 | 1.1 | 2.1 |
| Islande | 0.0 | 2.9 | -0.6 | 4.0 | 3.8 | 4.8 |
| Irlande | 0.4 | 7.7 | 6.9 | 1.4 | 3.4 | 4.6 |
| Luxembourg | 0.1 | 4.8 | 1.3 | 1.7 | 2.6 | 3.6 |
| Pays-Bas | 1.6 | 2.8 | 0.2 | -0.7 | 0.9 | 2.1 |
| Suisse | 0.8 | 1.2 | 0.2 | -0.5 | 1.8 | 2.3 |
| Turquie | 1.7 | 2.7 | 7.9 | 5.8 | 5.2 | 5.2 |
| Royaume-Uni | 5.5 | 2.8 | 1.6 | 2.2 | 3.1 | 2.7 |
| Océanie | | | | | | |
| Australie | 1.8 | 3.8 | 3.4 | 3.3 | 3.8 | 3.5 |
| Nouvelle-Zélande | 0.3 | 3.3 | 4.3 | 3.0 | 3.3 | 2.5 |
| Pays européens de l'OCDE^d | 39.9 | 2.3 | 1.4 | 1.2 | 2.2 | 2.7 |
| UE-15 | 34.1 | 2.3 | 1.1 | 0.9 | 1.8 | 2.5 |
| UE-19^d | 36.8 | 2.3 | 1.1 | 1.0 | 2.0 | 2.6 |
| Total OCDE^d | 100.0 | 2.7 | 1.7 | 2.2 | 3.4 | 3.2 |

.. Données non disponibles.

a) Les méthodes de prévisions du Secrétariat de l'OCDE ainsi que les concepts et sources statistiques utilisés sont décrites en détail dans « Perspectives économiques de l'OCDE : Sources et méthodes » téléchargeable à partir du site Internet de l'OCDE (www.oecd.org/dataoecd/29/23/25501352.pdf).

b) Les agrégats sont pondérés par le PIB de 2000 exprimé en parités de pouvoir d'achat de 2000.

c) Le taux de croissance moyen est obtenu par raccordement des données concernant l'ensemble de l'Allemagne aux données correspondantes pour l'Allemagne de l'Ouest avant 1992.

d) Les moyennes pour 1991-2001 ne comprennent pas la République slovaque.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 75, juin 2004.

B. Emploi et chômage

La croissance de l'emploi est restée morose en 2003, même dans les pays de l'OCDE où la production s'est sensiblement accrue (tableau 1.2). De fait, en 2003, l'emploi a connu une croissance négative dans la moitié des pays de l'OCDE, dont la Corée, le Japon et la Turquie, où le PIB réel a progressé dans une fourchette comprise entre 3 et 5 %. L'embauche n'a pas suivi aux États-Unis, où il a beaucoup été question d'une « reprise sans création d'emplois ». Les entreprises, qui ont dû différer leurs décisions de recrutement pour continuer à recueillir les fruits des gains de productivité latents résultant de l'investissement réalisé à la fin des années 90, ou sous l'effet de préoccupations d'ordre géopolitique et de l'incertitude pesant sur l'imminence et la vigueur de la reprise, semblent prêtes à reprendre l'embauche. En Europe, les suppressions d'emplois imputables au récent ralentissement ont été moindres qu'au cours des cycles passés, ce qui peut contribuer à expliquer la faiblesse de la création d'emplois aux premiers stades de la reprise. *A contrario*, la croissance de l'emploi a dépassé 2 % en Australie, au Canada, en Espagne, en Grèce et en Nouvelle-Zélande. Avec la généralisation et la poursuite de la reprise, la performance de l'emploi devrait se consolider en 2004-05. D'ici 2005, la croissance de l'emploi devrait redevenir positive dans tous les pays de l'OCDE et s'établir en moyenne à 1.1 %, soit très près du niveau moyen observé au cours des années 90. L'écart de croissance de l'emploi entre l'Europe et les États-Unis devrait se rétrécir quelque peu, sans pour autant se résorber totalement. Si, d'après les projections, le taux de croissance de l'emploi en Europe est censé atteindre 1 % en 2005, il devrait se hisser à 1.7 % aux États-Unis. Les taux de croissance ne devraient excéder 2 % qu'en Espagne, en Islande et au Mexique. L'accroissement de la population active devrait s'accélérer modérément dans la plupart des pays, selon les projections, et rester négative au Japon.

En 2003, le chômage dans la zone OCDE a progressé de 0.2 point, ce qui représente 1.2 million de personnes, pour s'établir à 7.1 % de la population active, soit plus de 37 millions de chômeurs (tableau 1.3). Le niveau le plus haut du cycle économique actuel a probablement été atteint, car les projections misent au cours des deux prochaines années sur un recul modéré du chômage, qui redescendrait à 6.7 % en 2005 (et toucherait encore presque 36 millions de personnes). Le chômage a déjà commencé à fléchir en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni en 2003, même s'il continue sa lente progression aux États-Unis et dans la plupart des pays d'Europe continentale, notamment en Allemagne et en France. La baisse prévue du taux de chômage aux États-Unis, de 6 % de la population active en 2003 à 5.2 % en 2005, ne s'explique que partiellement par l'amélioration de la croissance de l'emploi, étant donné que la faiblesse sans précédent de la croissance de la population active au cours des dernières années devrait persister. Au Japon, le taux de chômage devrait descendre au dessous de 5 % en 2005, malgré une faible création nette d'emplois, sous l'effet d'une contraction de la population active. En Europe, le chômage devrait rester élevé en 2005 et toucher plus de 14 millions de personnes dans l'UE à 15, et plus de 18 millions dans l'UE à 19. Il ne commencera à régresser que lorsque la croissance de l'emploi se consolidera en 2005. D'après les projections, le taux de chômage ne baissera guère dans nombre de pays européens au cours des deux prochaines années. Il devrait même être en 2005 supérieur à son niveau en 2003 au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Suède et en Turquie, alors qu'il baissera de plus d'un demi-point uniquement en Espagne, en Finlande, en Grèce, en République slovaque et en Suisse. Dans les pays non européens autres que le Japon et les États-Unis, le chômage devrait reculer en 2004-05 en Australie, au Canada, en Corée et au Mexique.

Tableau 1.2. **Croissance de l'emploi et de la population active dans les pays de l'OCDE^a**

Variation annuelle, en pourcentage

| | Emploi | | | | | | Population active | | | | | |
|---|--------------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------------|-------------------|-------------|------------|-------------|------------|
| | Niveau 2002 (000s) | Moyenne 1991-2001 | 2002 | 2003 | Projections | | Niveau 2002 (000s) | Moyenne 1991-2001 | 2002 | 2003 | Projections | |
| | | | | | 2004 | 2005 | | | | | 2004 | 2005 |
| Amérique du Nord | | | | | | | | | | | | |
| Canada | 15 412 | 1.6 | 2.2 | 2.2 | 1.7 | 1.5 | 16 687 | 1.3 | 2.7 | 2.2 | 1.3 | 1.3 |
| Mexique | 19 731 | 2.6 | 1.4 | 1.3 | 2.0 | 2.6 | 20 277 | 2.6 | 1.7 | 1.9 | 2.3 | 2.2 |
| États-Unis | 136 487 | 1.5 | -0.3 | 0.9 | 1.0 | 1.7 | 144 869 | 1.3 | 0.8 | 1.1 | 0.5 | 1.4 |
| Asie | | | | | | | | | | | | |
| Japon | 63 304 | 0.1 | -1.3 | -0.2 | 0.0 | 0.3 | 66 890 | 0.4 | -0.9 | -0.3 | -0.3 | -0.1 |
| Corée | 22 169 | 1.5 | 2.8 | -0.1 | 1.7 | 1.2 | 22 877 | 1.6 | 2.0 | 0.2 | 1.6 | 0.9 |
| Europe | | | | | | | | | | | | |
| Danemark | 2 733 | 0.3 | 0.4 | -1.0 | 0.0 | 0.4 | 2 864 | -0.1 | 0.7 | 0.2 | 0.4 | 0.2 |
| Finlande | 2 364 | 0.0 | 0.2 | -0.3 | 0.0 | 1.4 | 2 600 | 0.2 | 0.1 | -0.4 | -0.2 | 0.7 |
| Norvège | 2 286 | 1.3 | 0.4 | -0.8 | 0.5 | 1.0 | 2 379 | 1.1 | 0.7 | -0.1 | 0.4 | 0.8 |
| Suède | 4 242 | -0.4 | 0.1 | -0.2 | -0.4 | 0.9 | 4 418 | -0.3 | 0.1 | 0.7 | 0.6 | 0.6 |
| Grèce | 3 925 | 0.8 | 0.1 | 2.2 | 1.7 | 1.4 | 4 369 | 1.1 | -0.3 | 1.4 | 0.9 | 0.9 |
| Italie | 21 613 | 0.1 | 1.5 | 1.0 | 0.5 | 1.3 | 23 776 | 0.2 | 0.9 | 0.6 | 0.3 | 1.2 |
| Portugal | 5 077 | 0.8 | 0.3 | -0.9 | 0.3 | 1.4 | 5 349 | 0.8 | 1.3 | 0.5 | 0.5 | 0.9 |
| Espagne | 16 258 | 2.0 | 2.0 | 2.7 | 2.8 | 2.8 | 18 340 | 1.9 | 3.0 | 2.6 | 2.3 | 2.0 |
| République tchèque | 4 730 | -0.5 | 1.0 | -0.7 | -0.5 | 0.0 | 5 104 | -0.1 | 0.0 | -0.1 | 0.0 | 0.0 |
| Hongrie | 3 830 | -1.5 | 0.1 | 1.3 | 1.1 | 1.3 | 4 068 | -1.3 | 0.2 | 1.3 | 1.1 | 1.1 |
| Pologne | 13 782 | -1.5 | -3.0 | -1.2 | 0.7 | 1.1 | 17 213 | -0.5 | -0.9 | -1.6 | 0.8 | 0.5 |
| République slovaque | 2 127 | .. | 0.2 | 1.8 | 1.0 | 1.3 | 2 614 | .. | -0.7 | 0.3 | 0.0 | 0.0 |
| Autriche | 4 066 | 0.3 | -0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.9 | 4 302 | 0.3 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.8 |
| Belgique | 4 186 | 0.7 | -0.3 | -0.4 | 0.3 | 1.0 | 4 517 | 0.8 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.7 |
| France | 24 644 | 0.8 | 0.5 | -0.2 | 0.2 | 0.5 | 27 082 | 0.7 | 0.9 | 0.6 | 0.3 | 0.3 |
| Allemagne ^b | 38 671 | 0.4 | -0.6 | -1.1 | -0.3 | 0.6 | 42 067 | 0.6 | 0.1 | -0.4 | -0.2 | 0.3 |
| Islande | 157 | 1.5 | -1.5 | 1.5 | 2.1 | 3.0 | 162 | 1.5 | -0.4 | 1.6 | 1.8 | 2.7 |
| Irlande | 1 765 | 4.2 | 1.4 | 1.2 | 1.4 | 1.6 | 1 847 | 3.0 | 1.9 | 1.5 | 1.5 | 1.6 |
| Luxembourg | 191 | 1.4 | 1.7 | 1.0 | 0.7 | 1.0 | 197 | 1.5 | 2.1 | 1.9 | 1.3 | 1.2 |
| Pays-Bas | 7 141 | 2.0 | 1.1 | -0.6 | -0.9 | 1.2 | 7 311 | 1.6 | 1.4 | 0.6 | 0.7 | 1.3 |
| Suisse | 4 180 | 0.3 | 0.6 | -0.1 | 0.7 | 1.1 | 4 314 | 0.4 | 1.2 | 0.9 | 0.5 | 0.6 |
| Turquie | 21 854 | 1.1 | -0.8 | -2.6 | 0.8 | 1.4 | 24 318 | 1.1 | 1.4 | -2.2 | 1.1 | 2.0 |
| Royaume-Uni | 27 865 | 0.6 | 0.7 | 0.9 | 0.8 | 0.7 | 29 384 | 0.3 | 0.8 | 0.7 | 0.6 | 0.7 |
| Océanie | | | | | | | | | | | | |
| Australie | 9 369 | 1.7 | 2.0 | 2.4 | 1.8 | 1.7 | 10 001 | 1.4 | 1.5 | 1.9 | 1.6 | 1.5 |
| Nouvelle-Zélande | 1 877 | 2.2 | 2.9 | 2.4 | 1.8 | 1.1 | 1 980 | 1.7 | 2.8 | 1.8 | 1.8 | 1.3 |
| Pays européens de l'OCDE^c | 217 685 | 0.5 | 0.1 | -0.1 | 0.5 | 1.1 | 238 595 | 0.6 | 0.7 | 0.1 | 0.6 | 0.9 |
| UE-15 | 164 740 | 0.7 | 0.5 | 0.2 | 0.5 | 1.0 | 178 422 | 0.7 | 0.9 | 0.6 | 0.5 | 0.8 |
| UE-19^c | 189 209 | 0.5 | -0.9 | 0.1 | 0.5 | 1.0 | 207 422 | 0.6 | -0.6 | 0.4 | 0.5 | 0.7 |
| Total OCDE^c | 486 034 | 0.9 | 0.1 | 0.3 | 0.8 | 1.3 | 522 175 | 0.9 | 0.7 | 0.5 | 0.6 | 1.0 |

.. Données non disponibles.

a) Voir note a) du tableau 1.1.

b) Le taux de croissance moyen est obtenu par raccordement des données concernant l'ensemble de l'Allemagne aux données correspondantes pour l'Allemagne de l'Ouest avant 1992.

c) Les moyennes pour 1991-2001 ne comprennent pas la République slovaque.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 75, juin 2004.

Tableau 1.3. Le chômage dans les pays de l'OCDE^a

| | Pourcentage de la population active | | | | | Millions | | | | |
|--|-------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Moyenne 1991- 2001 | 2002 | 2003 | Projections | | Moyenne 1991- 2001 | 2002 | 2003 | Projections | |
| | | | | 2004 | 2005 | | | | 2004 | 2005 |
| Amérique du Nord | | | | | | | | | | |
| Canada | 9.2 | 7.6 | 7.6 | 7.3 | 7.1 | 1.4 | 1.3 | 1.3 | 1.3 | 1.2 |
| Mexique | 3.5 | 2.7 | 3.3 | 3.5 | 3.1 | 0.6 | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.7 |
| États-Unis | 5.5 | 5.8 | 6.0 | 5.5 | 5.2 | 7.4 | 8.4 | 8.8 | 8.1 | 7.8 |
| Asie | | | | | | | | | | |
| Japon | 3.5 | 5.4 | 5.3 | 5.0 | 4.6 | 2.3 | 3.6 | 3.5 | 3.3 | 3.0 |
| Corée | 3.5 | 3.1 | 3.4 | 3.3 | 3.0 | 0.7 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 |
| Europe | | | | | | | | | | |
| Danemark | 6.4 | 4.6 | 5.6 | 6.0 | 5.8 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Finlande | 12.3 | 9.1 | 9.1 | 8.9 | 8.3 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Norvège | 4.5 | 3.9 | 4.5 | 4.4 | 4.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Suède | 6.3 | 4.0 | 4.9 | 5.8 | 5.4 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.2 |
| Grèce | 9.9 | 10.2 | 9.5 | 8.8 | 8.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Italie | 10.7 | 9.1 | 8.8 | 8.6 | 8.5 | 2.5 | 2.2 | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| Portugal | 5.4 | 5.1 | 6.4 | 6.6 | 6.1 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 |
| Espagne | 14.7 | 11.4 | 11.3 | 10.9 | 10.2 | 2.3 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | 2.0 |
| République tchèque | 5.7 | 7.3 | 7.8 | 8.3 | 8.3 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Hongrie | 8.5 | 5.9 | 5.9 | 5.9 | 5.7 | 0.4 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Pologne | 13.3 | 19.9 | 19.6 | 19.7 | 19.2 | 2.3 | 3.4 | 3.3 | 3.4 | 3.3 |
| République slovaque | .. | 18.6 | 17.4 | 16.6 | 15.5 | .. | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 |
| Autriche | 5.2 | 5.5 | 5.7 | 5.9 | 5.8 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 0.3 |
| Belgique | 8.4 | 7.3 | 8.1 | 8.3 | 8.0 | 0.4 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| France | 10.8 | 9.0 | 9.7 | 9.9 | 9.6 | 2.8 | 2.4 | 2.6 | 2.7 | 2.6 |
| Allemagne | 7.7 | 8.1 | 8.7 | 8.8 | 8.5 | 3.1 | 3.4 | 3.7 | 3.7 | 3.6 |
| Islande | 3.5 | 3.3 | 3.3 | 3.1 | 2.8 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Irlande | 10.5 | 4.4 | 4.7 | 4.8 | 4.8 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Luxembourg | 2.6 | 3.0 | 3.8 | 4.3 | 4.5 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pays-Bas | 5.1 | 2.3 | 3.5 | 5.0 | 5.1 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.4 |
| Suisse | 3.2 | 3.1 | 4.0 | 3.8 | 3.4 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Turquie | 7.5 | 10.1 | 10.5 | 10.7 | 11.2 | 1.7 | 2.5 | 2.5 | 2.6 | 2.7 |
| Royaume-Uni | 7.8 | 5.2 | 5.0 | 4.8 | 4.8 | 2.2 | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 1.4 |
| Océanie | | | | | | | | | | |
| Australie | 8.4 | 6.3 | 5.9 | 5.7 | 5.5 | 0.8 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.6 |
| Nouvelle-Zélande | 7.5 | 5.2 | 4.7 | 4.7 | 4.9 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Pays européens de l'OCDE^{b, c} | 9.0 | 8.8 | 9.0 | 9.1 | 8.9 | 20.3 | 20.9 | 21.6 | 21.8 | 21.5 |
| UE-15^b | 9.1 | 7.7 | 8.0 | 8.0 | 7.8 | 15.4 | 13.7 | 14.4 | 14.4 | 14.1 |
| UE-19^{b, c} | 9.4 | 8.8 | 9.0 | 9.0 | 8.8 | 18.7 | 18.2 | 18.8 | 18.9 | 18.5 |
| Total OCDE^{b, c} | 6.9 | 6.9 | 7.1 | 6.9 | 6.7 | 33.7 | 36.1 | 37.3 | 36.7 | 35.7 |

.. Données non disponibles.

a) Voir note a) du tableau 1.1.

b) Les agrégats pour le taux de chômage sont pondérés par la population active.

c) Les moyennes pour 1991-2001 ne comprennent pas la République slovaque.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 75, juin 2004.

C. Rémunération et coût de la main-d'œuvre

En 2003, la croissance de la rémunération nominale par salarié dans le secteur des entreprises s'est accélérée modérément dans la zone OCDE, passant de 2.3 % à 2.8 % (tableau 1.4). Les projections de l'OCDE indiquent que cette légère accélération se poursuivra au cours des deux prochaines années, les rémunérations augmentant de 3.5 % en 2005, ce qui demeure en deçà du taux de croissance moyen de 4.2 % enregistré au cours de la période 1991-2001. Dans les pays européens membres de l'OCDE, la croissance des rémunérations nominales des salariés devrait plafonner à son niveau de 2001, soit approximativement 3 %. Cette moyenne masque le fait que dans la moitié environ des pays européens, le rythme d'augmentation des salaires ralentira, ou au contraire s'accélérera, sensiblement. Selon les projections, l'accélération notable observée au Royaume-Uni en 2003 se poursuivra en 2004, avant de s'atténuer en 2005. En dehors de l'Europe, la croissance de la rémunération des salariés devrait s'accélérer aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Au Japon, la rémunération des salariés a fléchi de 2.2 % en 2002, mais ce recul s'est considérablement ralenti en 2003 et la croissance des salaires devrait redevenir modérément positive en 2004-05.

Dans l'ensemble de la zone OCDE, l'accroissement des coûts unitaires de main-d'œuvre est resté modéré en 2003, à 0.6 %, quoique légèrement plus élevé que l'année précédente (tableau 1.4). La progression devrait être du même ordre en 2004, et s'accélérer pour atteindre 1.5 % en 2005 avec l'apparition de tensions sur le marché du travail. L'accélération est supérieure à la moyenne aux États-Unis, puisque les coûts unitaires de main-d'œuvre, qui avaient reculé de 1.7 % en 2002, augmenteront de 2.7 % en 2005, sous l'effet d'une reprise plus forte que prévu et d'un moindre accroissement des gains de productivité par rapport aux premiers stades de la reprise. Même si le Japon connaît sa plus forte reprise depuis plusieurs décennies, les coûts unitaires de main-d'œuvre du pays devraient continuer à diminuer jusqu'à la fin 2005. Dans les pays européens de l'OCDE pris collectivement, la croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre devrait décélérer en 2004, en réaction à la persistance du ralentissement économique, et rester modeste en 2005. Le Royaume-Uni continuera cependant d'enregistrer une croissance plus rapide des coûts unitaires de main-d'œuvre, révélatrice de tensions sur le marché du travail, tandis que ces coûts devraient baisser aux Pays-Bas, où le chômage est à la hausse. La croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre devrait également décélérer en Corée et au Mexique.

2. Les différentes facettes du temps de travail

A. Introduction

Le temps consacré au travail rémunéré est au cœur de plusieurs des grands défis économiques et sociaux que doivent relever les gouvernements des pays de l'OCDE¹. L'un de ces défis consiste à accroître le taux d'emploi dans le contexte du vieillissement démographique. Lorsqu'ils se sont réunis à Paris en septembre 2003 pour discuter de cette question, les ministres du Travail de l'OCDE ont fait valoir que l'amélioration de la flexibilité du temps de travail pouvait apporter une contribution majeure à la baisse du chômage et, plus généralement, à la hausse des niveaux d'emploi (OCDE, 2003a). Par exemple, le développement de l'emploi à temps partiel peut aider les mères de jeunes enfants à concilier vie professionnelle et vie de famille (Jaumotte, 2003 ; OCDE, 2003b). Pour les employeurs, la flexibilité offre un moyen d'adapter les effectifs aux variations de la

**Tableau 1.4. Coûts de la main-d'œuvre dans le secteur des entreprises
des pays de l'OCDE^{a, b}**
Variation annuelle, en pourcentage

| | Rémunération des salariés | | | | | Coûts unitaires de main-d'œuvre | | | | |
|---|---------------------------|------------|------------|-------------|------------|---------------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| | Moyenne 1991- 2001 | 2002 | 2003 | Projections | | Moyenne 1991- 2001 | 2002 | 2003 | Projections | |
| | | | | 2004 | 2005 | | | | 2004 | 2005 |
| Amérique du Nord | | | | | | | | | | |
| Canada | 3.0 | 2.7 | 1.5 | 2.5 | 3.6 | 1.1 | 1.3 | 1.8 | 1.1 | 1.5 |
| Mexique | 16.4 | 5.2 | 5.0 | 4.6 | 4.4 | 15.8 | 6.0 | 5.1 | 3.3 | 2.8 |
| États-Unis | 3.8 | 2.1 | 3.0 | 4.3 | 4.8 | 1.9 | -1.7 | -0.4 | 0.2 | 2.7 |
| Asie | | | | | | | | | | |
| Japon | 0.3 | -2.2 | -0.3 | 0.3 | 0.4 | -0.8 | -3.1 | -3.6 | -2.9 | -2.1 |
| Corée | 7.8 | 10.5 | 8.9 | 6.1 | 7.1 | 3.4 | 5.9 | 5.2 | 1.9 | 2.1 |
| Europe | | | | | | | | | | |
| Danemark | 3.4 | 1.8 | 3.9 | 3.5 | 3.4 | 0.8 | 1.0 | 2.1 | 2.1 | 0.9 |
| Finlande | 3.3 | 1.3 | 3.5 | 3.6 | 3.9 | 0.1 | -0.4 | 0.6 | 0.5 | 1.1 |
| Norvège | 4.3 | 5.7 | 4.3 | 3.8 | 4.2 | 1.8 | 3.9 | 2.3 | 0.0 | 1.5 |
| Suède | 4.9 | 2.2 | 2.0 | 2.8 | 4.0 | 1.8 | -0.3 | -0.6 | -0.4 | 1.8 |
| Grèce | 8.9 | 6.8 | 5.7 | 6.1 | 6.0 | 7.0 | 2.5 | 3.6 | 3.6 | 3.6 |
| Italie | 3.4 | 2.2 | 3.3 | 3.0 | 2.9 | 1.7 | 3.3 | 3.4 | 2.6 | 2.1 |
| Portugal | 6.9 | 3.8 | 3.1 | 2.2 | 2.5 | 4.8 | 3.4 | 3.8 | 1.7 | 1.6 |
| Espagne | 4.8 | 4.2 | 4.8 | 4.3 | 4.2 | 3.4 | 3.6 | 3.9 | 3.5 | 2.9 |
| République tchèque | 6.3 | 6.7 | 6.8 | 6.8 | 6.0 | .. | 5.8 | 2.5 | 2.7 | 2.3 |
| Hongrie | 17.2 | 11.9 | 10.9 | 9.3 | 8.3 | 12.1 | 7.1 | 9.2 | 7.1 | 5.7 |
| Pologne | 27.7 | 4.0 | 3.0 | 4.5 | 4.9 | 19.4 | -1.1 | -2.4 | 0.4 | 1.6 |
| République slovaque | 14.7 | 7.1 | 5.7 | 6.7 | 5.4 | .. | 2.4 | 2.6 | 3.6 | 1.7 |
| Autriche | 3.0 | 2.4 | 1.9 | 1.9 | 2.3 | 0.8 | 0.6 | 1.4 | 0.6 | 0.7 |
| Belgique | 2.9 | 4.4 | 1.7 | 2.9 | 2.0 | 1.6 | 3.0 | -0.1 | 1.0 | 0.3 |
| France | 1.8 | 2.5 | 2.6 | 2.8 | 2.9 | 0.5 | 1.8 | 1.6 | 0.8 | 0.7 |
| Allemagne ^c | 3.3 | 1.5 | 1.6 | 1.3 | 1.6 | 1.6 | 0.6 | 0.6 | -0.1 | 0.0 |
| Islande | 5.4 | 5.9 | 3.7 | 4.8 | 7.0 | 3.8 | 4.7 | 1.1 | 3.1 | 5.0 |
| Irlande | 4.2 | 4.3 | 3.9 | 4.0 | 4.9 | 0.5 | -1.5 | 3.9 | 1.8 | 1.7 |
| Luxembourg | 3.5 | 2.7 | 2.2 | 2.5 | 3.0 | 2.3 | 4.9 | 1.9 | 1.3 | 1.4 |
| Pays-Bas | 3.2 | 4.7 | 3.7 | 2.3 | 0.1 | 1.9 | 4.7 | 4.0 | -0.4 | -1.1 |
| Suisse | 2.4 | 2.0 | 1.7 | 1.3 | 1.4 | 1.4 | 2.3 | 2.2 | 0.0 | -0.1 |
| Turquie | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Royaume-Uni | 4.5 | 2.8 | 4.3 | 5.2 | 4.7 | 2.5 | 1.9 | 2.8 | 2.6 | 2.4 |
| Océanie | | | | | | | | | | |
| Australie | 3.5 | 3.9 | 3.2 | 3.9 | 3.8 | 1.1 | 2.4 | 2.3 | 1.7 | 2.0 |
| Nouvelle-Zélande | 1.6 | 2.7 | 3.2 | 3.9 | 3.5 | 0.7 | 1.2 | 1.9 | 2.2 | 1.9 |
| Pays européens de l'OCDE^d | 4.6 | 2.8 | 3.1 | 3.1 | 3.0 | 2.5 | 1.9 | 2.0 | 1.4 | 1.3 |
| UE-15 | 3.6 | 2.7 | 3.1 | 3.1 | 3.0 | 1.9 | 2.0 | 2.2 | 1.4 | 1.3 |
| UE-19^d | 4.8 | 2.9 | 3.2 | 3.3 | 3.2 | 2.6 | 2.0 | 2.1 | 1.5 | 1.3 |
| Total pays de l'OCDE à inflation moins élevée^{d, e} | 3.4 | 2.1 | 2.8 | 3.3 | 3.5 | 1.5 | 0.0 | 0.5 | 0.4 | 1.4 |
| Total OCDE^d | 4.2 | 2.3 | 2.8 | 3.3 | 3.5 | 2.3 | 0.2 | 0.6 | 0.5 | 1.5 |

.. Données non disponibles.

a) Voir note a) du tableau 1.1.

b) Les agrégats sont pondérés par le PIB de 2000 exprimé en parités de pouvoir d'achat de 2000.

c) Le taux de croissance moyen est obtenu par raccordement des données concernant l'ensemble de l'Allemagne aux données correspondantes pour l'Allemagne de l'Ouest avant 1992.

d) Pays indiqués. Les moyennes du coût unitaire de main-d'œuvre pour 1991-2001 ne comprennent pas les Républiques slovaque et tchèque.

e) Les pays à forte inflation sont ceux pour lesquels l'inflation, mesurée par l'indice implicite des prix du PIB, a été égale ou supérieure à 10 % en moyenne entre 1991 et 2001 d'après les données historiques. Ainsi, la Hongrie, le Mexique, la Pologne et la Turquie sont exclus du total.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 75, juin 2004.

charge de travail et rend plus attractive la solution consistant à embaucher des travailleurs supplémentaires aux périodes de pointe. De fait, la troisième recommandation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi (OCDE, 1994a) invitait les gouvernements à prendre des mesures pour « accroître la flexibilité du temps de travail ».

L'importance du temps de travail pour la croissance économique suscite une attention accrue depuis quelques temps. Le solide rebond de la productivité aux États-Unis depuis la seconde moitié des années 90 a donné l'impulsion à de nombreuses études comparatives sur les déterminants de la croissance dans les pays. Ces recherches ont mis en évidence un fait incontournable : l'avantage substantiel des États-Unis en termes de PIB réel par habitant, en particulier par rapport aux économies européennes les plus avancées, s'explique davantage par l'écart du *nombre total d'heures travaillées par habitant*² (Blanchard, 2004 ; OCDE, 2003c) que par l'écart de la production par heure travaillée. On savait déjà qu'aux États-Unis et dans quelques autres pays membres de l'OCDE, le déclin à long terme du nombre moyen annuel d'heures de travail s'était enrayé – ou même inversé – au milieu des années 80, alors qu'il s'était poursuivi (quoique à un rythme plus lent) dans le reste de la zone OCDE (voir, par exemple, OCDE 1998a). En revanche, on n'avait pas pris conscience que cet écart était en train de devenir un déterminant majeur des performances relatives de croissance. Ce fait étant maintenant établi, il est particulièrement intéressant d'essayer de comprendre les facteurs qui influencent l'évolution du nombre d'heures travaillées par habitant et les politiques susceptibles de le faire augmenter³.

Le choix de la politique à privilégier est compliqué par le fait que l'allongement et la flexibilité du temps de travail ne présentent pas nécessairement que des avantages pour les travailleurs et leur famille. Si l'augmentation du nombre d'heures de travail est bénéfique à la croissance, cette médaille a un revers – un manque de temps pour les parents qui travaillent, et le risque qu'une culture « des longues journées de travail » ne menace l'équilibre vie professionnelle-vie privée des membres de certaines professions. De même, la flexibilité du temps de travail peut être préjudiciable à la vie de famille dès lors qu'elle implique des horaires de travail atypiques, dictés par la logique de l'emploi juste-à-temps propre à l'économie du « 24 heures sur 24/7 jours sur 7 », et qu'elle ne donne pas plus de liberté aux travailleurs pour choisir les horaires de travail les plus compatibles avec leur vie de famille (Presser, 2003).

L'objectif de cette section spéciale est d'améliorer la base de connaissance empirique sur les pays afin d'évaluer quelques-unes des facettes du temps de travail qui ont une forte incidence sur l'offre de main-d'œuvre, le taux d'emploi et l'équilibre vie professionnelle-vie privée. Elle adopte dans un premier temps une approche globale appliquée à l'ensemble de l'économie, qui considère le nombre total d'heures travaillées en tant que facteur générateur de production et de revenus. Cette section s'appuie sur des données harmonisées sur le nombre total d'heures travaillées par habitant et décrit l'évolution de l'utilisation de la main-d'œuvre dans les pays depuis 1970. Elle décompose ensuite le nombre total d'heures travaillées en différentes composantes – d'une part, les contributions respectives du nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par actif occupé et le taux d'emploi, et d'autre part, les heures de travail assurées par différents groupes démographiques (ou par les travailleurs à plein-temps et à temps partiel). La suite de la section adopte le point de vue du travailleur et analyse certaines composantes clés de l'année de travail et de la semaine de travail, ainsi que l'incidence des horaires de travail atypiques. Enfin, la dernière partie aborde les heures de travail du point de vue de la famille et présente quelques données sur l'impact des horaires de travail sur la vie familiale.

B. Perspective économique : niveau et composition du nombre total d'heures travaillées

Les niveaux de vie, tels que mesuré par le PIB réel par habitant, sont influencés à la fois par les évolutions de la productivité horaire et par celles du nombre total d'heures travaillées par habitant, autrement appelé facteur travail ou *utilisation de la main-d'œuvre*. L'objectif premier de cette section est de documenter les développements dans l'utilisation de la main-d'œuvre, en examinant les écarts entre les pays de l'OCDE et leurs évolutions au fil des dernières décennies. Le deuxième objectif est de décomposer les écarts observés en un ensemble de composantes afin d'identifier les déterminants éventuels de l'utilisation de la main-d'œuvre.

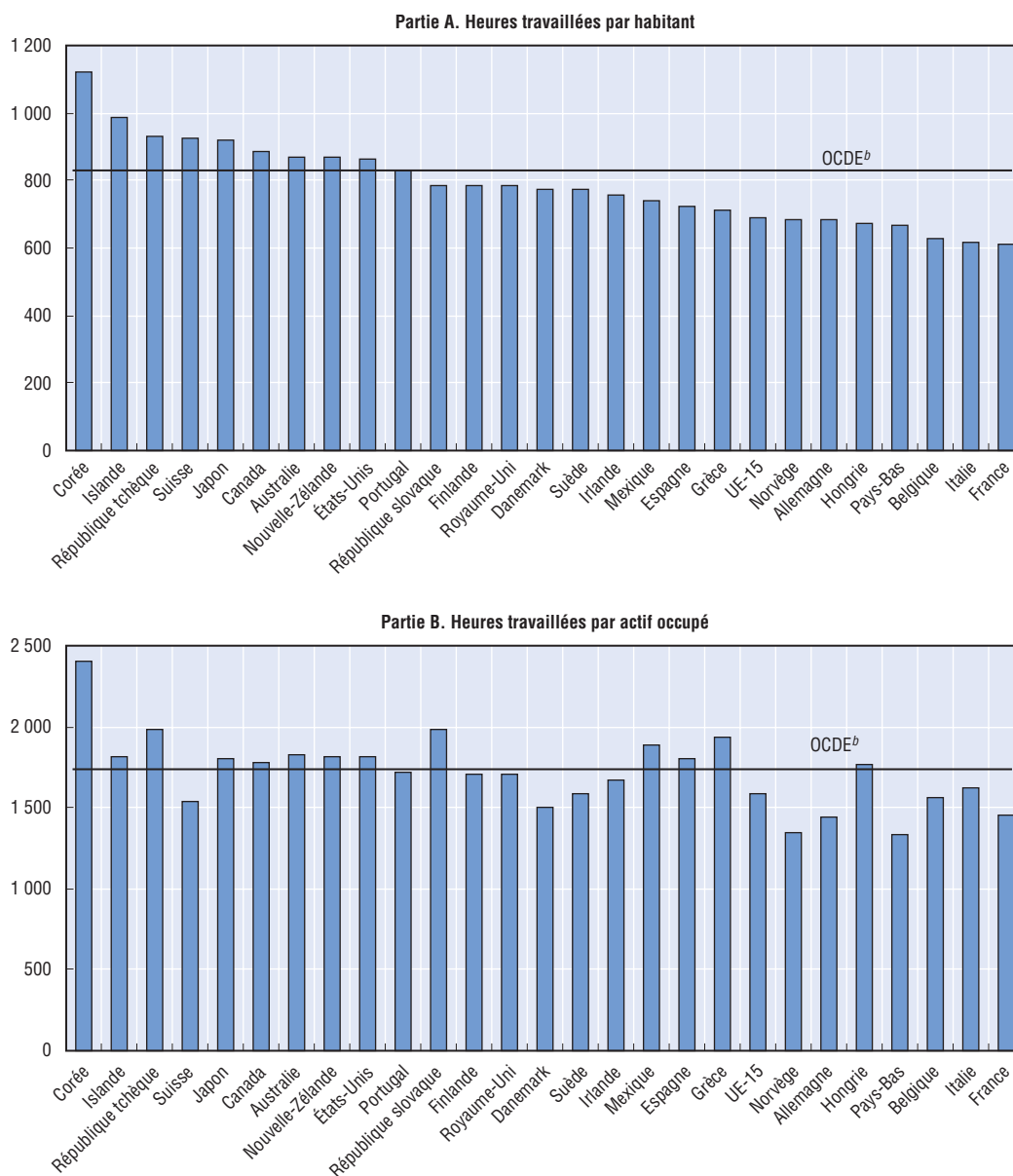
L'analyse qui suit utilise des estimations du nombre d'heures par habitant basées sur des données cohérentes sur l'emploi et le nombre d'heures par travailleur, rassemblées récemment dans le cadre de la base de données de l'OCDE sur la productivité (voir l'annexe 1.A1). Bien que la comparabilité inter-pays des estimations du nombre d'heures travaillées ne soit pas parfaite, les comparaisons internationales de l'utilisation de la main-d'œuvre présentées dans cette section renseignent sur les variations au fil du temps du nombre d'heures travaillées au sein des pays étudiés et sur les écarts notables du nombre d'heures travaillées d'un pays à l'autre. Les écarts plus minimes entre pays doivent toutefois être interprétés avec prudence du fait qu'ils résultent peut-être pour une large part de l'harmonisation encore imparfaite des estimations de la durée annuelle du travail⁴.

Comparaisons internationales de l'utilisation de la main-d'œuvre en 2002

En 2002, le nombre d'heures travaillées par habitant s'est échelonné entre 611 en France et 1 120 en Corée, soit un rapport d'environ deux contre un (graphique 1.1, partie A). L'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande font partie des pays où le nombre d'heures travaillées par habitant est le plus élevé. À l'autre extrémité du classement, on trouve quelques grands pays de l'UE tels que l'Allemagne, la France et l'Italie.

Le nombre d'heures effectuées par actif occupé va de 1 340 aux Pays-Bas à 2 410 en Corée (graphique 1.1, partie B), soit, encore, un rapport proche de deux contre un⁵. On observe des différences significatives entre le classement selon le nombre d'heures par habitant et le classement selon le nombre d'heures par actif occupé. Par exemple, l'Espagne, la Grèce et le Mexique se situent en dessous de la moyenne de l'OCDE en termes d'heures par habitant mais au-dessus en termes d'heures par travailleur, alors que l'inverse est vrai pour la Suisse. Dans les pays de l'UE à 15, les différences au regard du nombre d'heures ouvrées par actif occupé sont plus marquées qu'elles ne le sont pour les heures travaillées par habitant – l'Allemagne, la France et les Pays-Bas occupent le bas du classement, la Finlande, le Portugal et le Royaume-Uni le milieu, tandis que l'Espagne et la Grèce le haut du classement.

Le graphique 1.2 décompose l'écart entre le nombre d'heures par habitant de chaque pays et la moyenne de l'OCDE⁶ pour l'année 2002 en trois composantes : l'effet-heures (c'est-à-dire l'impact de la déviation par rapport à la moyenne OCDE du nombre d'heures par actif occupé), l'effet-emploi (l'impact de la déviation par rapport à la moyenne OCDE du ratio emploi-population) et l'effet démographique (l'impact de la déviation par rapport à la moyenne OCDE de la part du nombre de personnes en âge de travailler dans la population totale). Il apparaît que les variations du nombre d'heures par habitant entre pays sont presque entièrement dues à l'effet heures et à l'effet emploi, la structure par âge de la

Graphique 1.1. **Nombre annuel d'heures ouvrées par habitant et par actif occupé, 2002^a**

a) Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'heures ouvrées par habitant dans les deux parties.

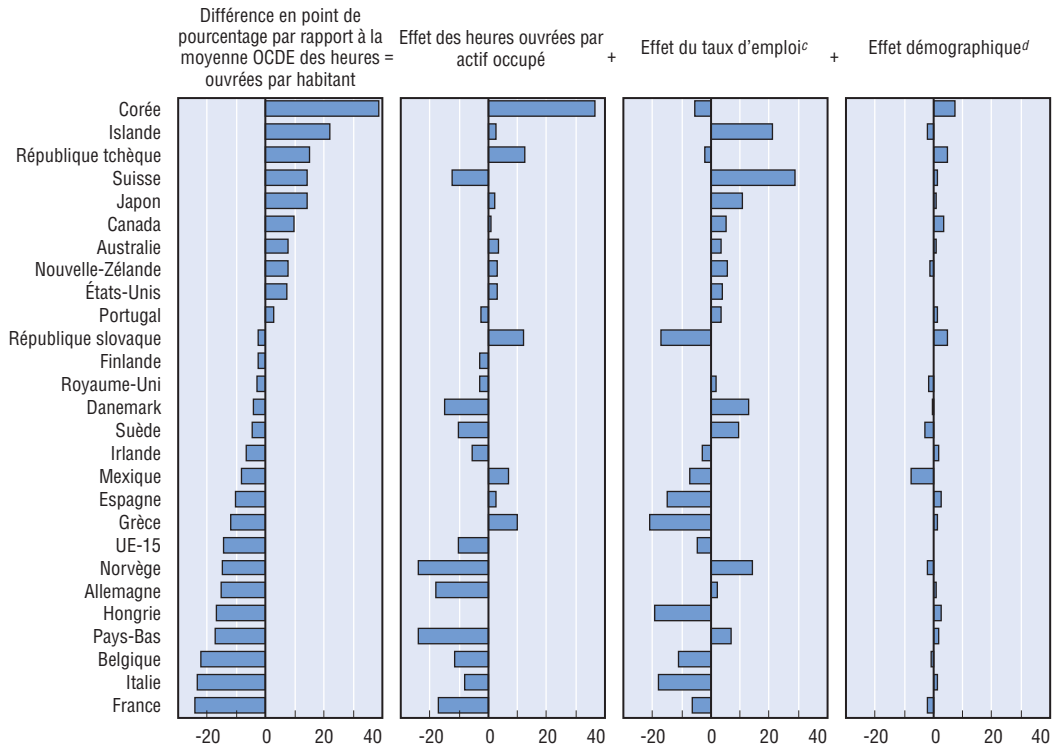
b) La moyenne OCDE du nombre d'heures ouvrées par habitant et par travailleur est pondérée par la population pour les heures ouvrées par habitant et par l'emploi pour les heures ouvrées par actif occupé.

Source : Bases de données de l'OCDE sur la productivité et sur le nombre annuel d'heures ouvrées.

population exerçant un effet relativement limité⁷. En outre, les pays de l'OCDE, où le nombre d'heures annuelles par actif occupé est inférieur à la moyenne, ont généralement un taux d'emploi supérieur à la moyenne et réciproquement. L'une des questions qui se pose immédiatement est de savoir si ce mécanisme apparent de compensation reflète une contrainte du côté de la demande qui affecte le nombre total d'heures de travail disponibles, ou s'il reflète des différences dans le comportement à long terme de l'offre de travail entre les marges extensive et intensive (voir encadré 1.1).

Graphique 1.2. Les écarts importants du nombre d'heures ouvrées par habitant reflètent des disparités dans le nombre d'heures ouvrées par actif occupé et le taux d'emploi

Écart en points de pourcentage du nombre d'heures ouvrées par habitant par rapport à la moyenne OCDE^{a, b} en 2002



- a) Les moyennes pour la zone OCDE sont pondérées, pour les pays indiqués, par la population pour les heures ouvrées par habitant et l'effet démographique, par l'emploi pour les heures ouvrées par actif occupé, et par la population en âge de travailler (15-64 ans) pour l'effet-emploi.
- b) Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart en points de pourcentage par rapport à la moyenne OCDE des heures ouvrées par habitant.
- c) À partir du ratio emploi-population d'âge actif (15-64 ans).
- d) À partir du ratio population d'âge actif (15-64 ans) sur population totale.

Source : Calculs du Secrétariat établis à partir des bases de données de l'OCDE sur la productivité et sur le nombre annuel d'heures ouvrées.

Tendances dans l'utilisation de la main-d'œuvre depuis 1970

En moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le nombre d'heures par habitant a diminué de tout juste 1 % depuis 1970, mais cette légère baisse cache en réalité deux effets qui s'annulent, d'une part une diminution de 10 % du nombre d'heures par travailleur, et d'autre part une augmentation de 4.4 % du taux d'emploi et une augmentation de 4.4 % de la part de la population en âge de travailler (graphique 1.3). Durant ces trois dernières décennies, le nombre d'heures par habitant a fortement diminué dans 15 des 20 pays pour lesquels des données sont disponibles. La baisse est intervenue essentiellement dans les années 70 et 80. Dans les années 90, un plus grand nombre de pays (15 sur 26) ont vu le nombre d'heures par habitant augmenter dans des proportions plus ou moins importantes.

Ces tendances varient considérablement entre les pays. Sur l'ensemble de la période, le nombre d'heures par habitant n'a augmenté qu'en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Islande et en Nouvelle-Zélande. Même dans ces cinq pays, le nombre d'heures par travailleur a décliné au cours des 32 dernières années, avec toutefois une stabilisation des heures

Encadré 1.1. Les deux marges de l'offre de travail

Il est peu probable que la corrélation négative entre le ratio emploi-population et le nombre moyen d'heures annuelles par travailleur observée à l'échelle des pays reflète un arbitrage du côté de la demande, c'est-à-dire une situation où un volume de travail plus ou moins fixe doit être réparti au sein de la population adulte (la « lump of labour fallacy », ou illusion de la quantité fixe de travail). En fait, la réponse de l'offre de travail à l'amélioration à long terme de la productivité et des niveaux de vie diffère entre les marges intensive et extensive. Comme le montre le graphique ci-dessous, l'augmentation de la productivité par heure travaillée est associée à une baisse du nombre d'heures annuelles par actif occupé (c'est-à-dire une baisse de l'offre de travail à la marge intensive) mais aussi à une hausse des taux d'emploi (c'est-à-dire une augmentation de l'offre de travail à la marge extensive), bien que cette deuxième corrélation ne soit ni très robuste ni statistiquement significative. Le fait que le nombre d'heures annuelles diminue lorsque la productivité augmente confirme simplement que les « loisirs » (c'est-à-dire le temps non consacré à l'exercice d'un emploi rémunéré) sont un bien normal. Que l'augmentation de la productivité soit associée à une augmentation de l'offre de travail à la marge extensive (c'est-à-dire une hausse des taux d'activité) peut paraître paradoxal. Nous n'essaierons pas de résoudre ce paradoxe ici, mais il existe plusieurs explications possibles. Par exemple, il pourrait refléter le fait que les gains de productivité de la main-d'œuvre sont plus élevés dans l'emploi rémunéré que dans d'autres activités. Ou alors, il pourrait s'expliquer par une association historique entre le progrès technologique, d'une part, et les phénomènes sociaux qui encouragent l'augmentation du taux d'emploi chez les femmes, d'autre part, cette association relevant plus de la coïncidence que d'une relation causale. Quelle que soit l'explication, à l'échelle de la zone OCDE, les ajustements de l'offre de travail à la marge intensive sont supérieurs aux ajustements à la marge extensive, de sorte que l'utilisation totale de la main-d'œuvre baisse quand la productivité croît.

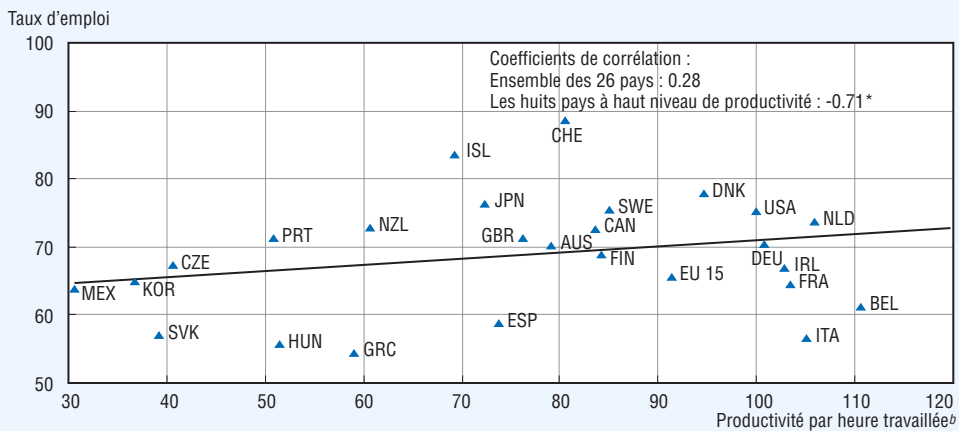
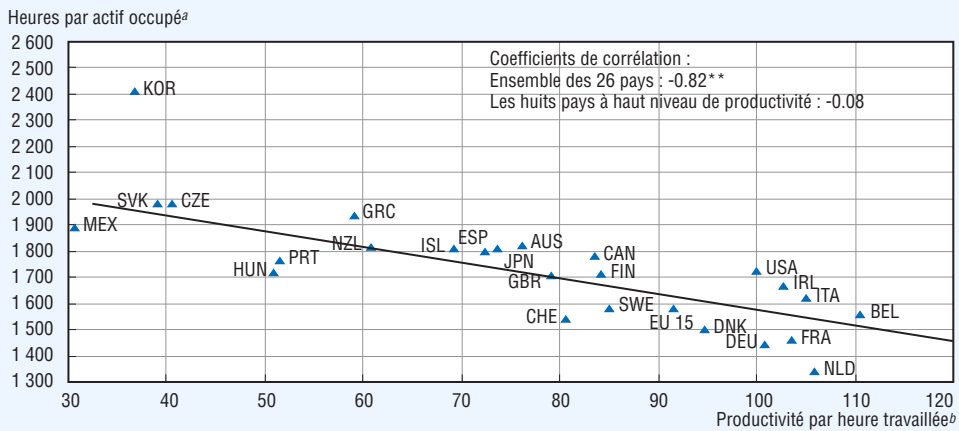
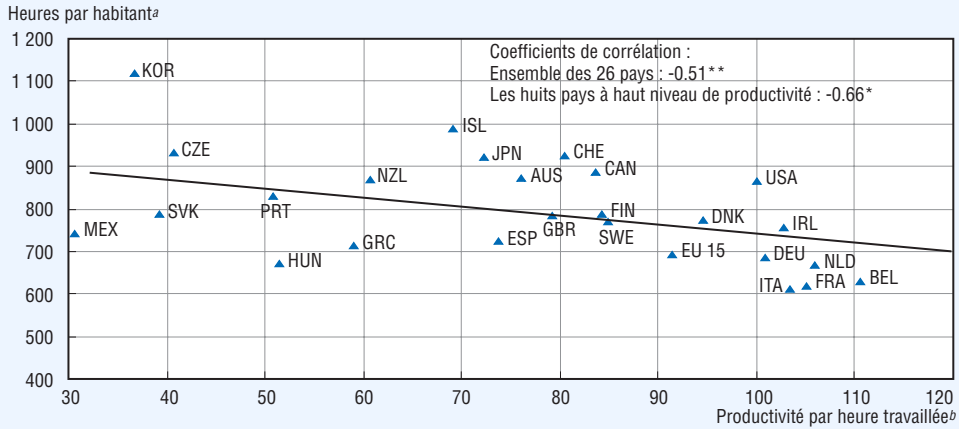
Les résultats sont tout autres lorsque l'on se concentre sur les huit pays affichant les niveaux de productivité les plus élevés (les États-Unis et les sept pays de l'Union européenne où la productivité dépasse la moyenne de l'UE à 15). Alors que la corrélation entre la productivité et le nombre d'heures par actif occupé est de -0.82 et qu'elle est statistiquement significative pour l'ensemble des 26 pays figurant sur le graphique, elle est proche de zéro dans le groupe des pays à productivité élevée. Il n'est pas surprenant que l'écart relativement faible de la productivité mesurée entre ces pays offre un pouvoir explicatif plus limité, étant donné que les comparaisons des niveaux de productivité basées sur les parités de pouvoir d'achat sont par nature imprécises. On peut ainsi conclure que, pour ce groupe de pays, l'utilisation de la main-d'œuvre varie considérablement entre les pays de l'OCDE présentant les niveaux de productivité les plus élevés (et, par ailleurs, similaires). Cela montre que de nombreux facteurs autres que la productivité affectent le nombre d'heures ouvrées par actif occupé. Le même constat s'applique pour les taux d'emploi et l'utilisation globale de la main-d'œuvre qui divergent aussi fortement entre les huit pays à productivité élevée. Le fait que l'utilisation de la main-d'œuvre varie sensiblement entre des pays ayant le même niveau de développement économique amène à se demander à quoi tient l'ampleur de la variation et, en particulier, si cette variation reflète des différences quant à l'importance relative accordée par les individus à des revenus plus élevés, d'une part, et à plus de temps libre, d'autre part, ou si elle reflète des différences quant à la capacité des marchés du travail nationaux à stimuler la participation dans l'emploi rémunéré (Blanchard, 2004 ; Gordon, 2002)*.

* On pourra se référer à Freeman et Bell (2000), Prescott (2004), Schettkat (2003) et Schettkat et Freeman (2002), qui expliquent de différentes manières pourquoi les Américains travaillent davantage que leurs homologues des pays européens riches.

Encadré 1.1. Les deux marges de l'offre de travail (suite)

Dans les pays à productivité élevée, le taux d'emploi est supérieur mais le nombre d'heures par travailleur inférieur

Production par heure travaillée et utilisation de la main-d'œuvre, 2002



** , * significatifs aux seuils de 1 % et 10 % respectivement.

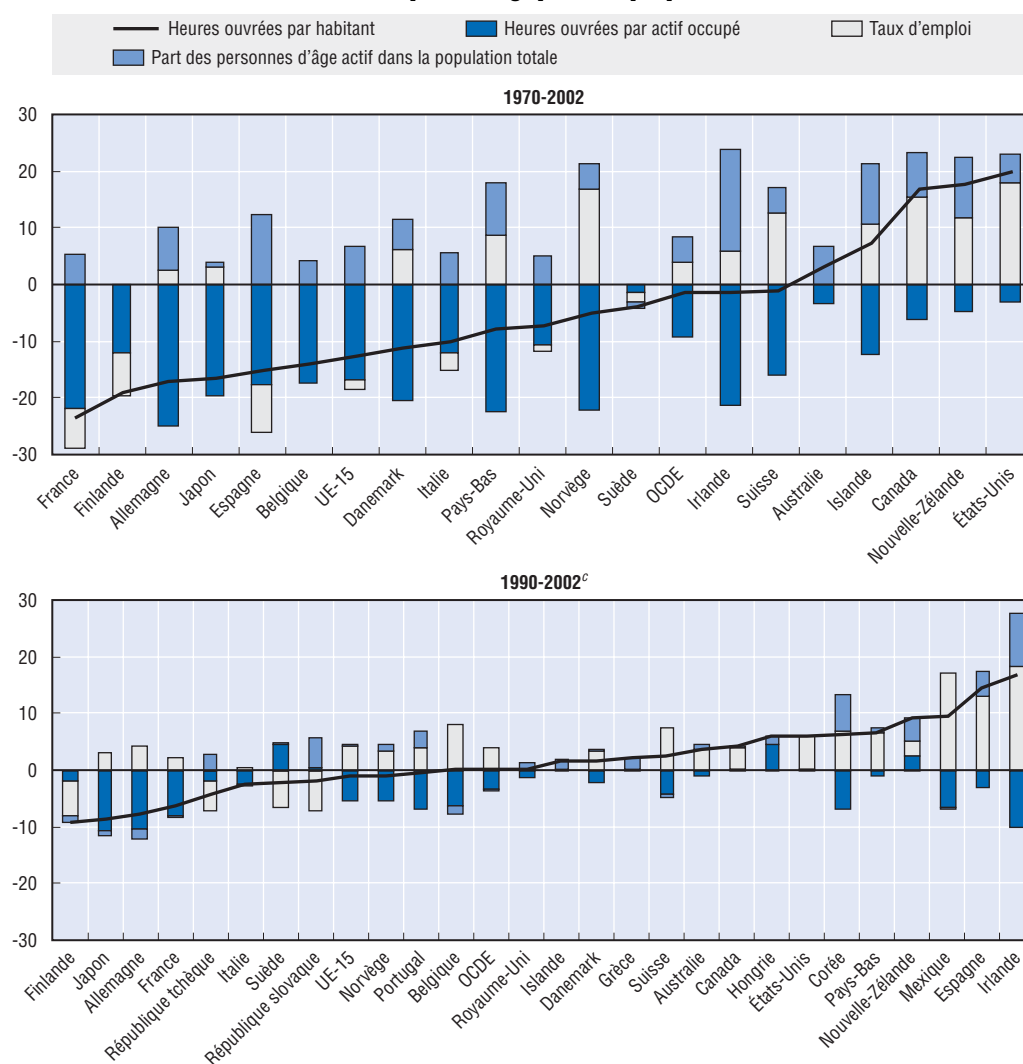
a) Les données sur la Corée n'ont pas été utilisées pour ajuster les droites de régression selon la méthode des MCO (moindres carrés ordinaires).

b) Indice relatif aux États-Unis (100).

Source : Bases de données de l'OCDE sur la productivité et sur le nombre annuel d'heures ouvrées.

Graphique 1.3. Décomposition de la croissance tendancielle de l'utilisation de la main-d'œuvre, 1970-2002 : part imputable au nombre d'heures par actif occupé, au taux d'emploi et à la structure démographique de la population^{a, b}

Variation en pourcentage pour chaque période



- a) Décomposition de la croissance des variables tendancielle calculées à l'aide du filtre Hodrick-Prescott, le paramètre de lissage étant fixé à 1 000.
- b) Pays classés par ordre croissant sur la base de la croissance tendancielle des heures travaillées par habitant au cours de la période indiquée.
- c) Les données relatives à la Hongrie, au Mexique, à la République slovaque et à la République tchèque couvrent la période 1995-2002 uniquement.

Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité et sur le nombre annuel d'heures ouvrées.

travaillées observée dans tous ces pays à la fin de la période. À l'autre extrémité, la forte diminution du nombre d'heures par habitant en France (-24 %) est largement attribuable à une baisse marquée du nombre d'heures par travailleur (-22 %), renforcée par un déclin modeste du taux d'emploi (-7 %) et légèrement compensée par une augmentation de la part des personnes en âge de travailler dans la population totale (5 %). Fait intéressant, le rythme de diminution du nombre d'heures par habitant s'est ralenti en France dans la seconde moitié des années 90 (-3.5 %), la hausse du taux d'emploi compensant partiellement la baisse du nombre d'heures par travailleur associée à l'introduction de la semaine de 35 heures.

Dans un grand nombre de pays et régions de l'OCDE, les années 90 ont été marquées par une inversion du déclin à long terme du nombre d'heures par habitant, seuls quelques pays continuant d'enregistrer des baisses significatives. Si le déclin observé en Allemagne, en France et au Japon est largement imputable au raccourcissement de la durée annuelle du travail, le déclin observé en Finlande est attribuable à un recul de l'emploi. L'Espagne et l'Irlande ont connu une augmentation remarquable de l'utilisation de la main-d'œuvre (16.7 et 14.5 %), qui s'explique en grande partie par la forte croissance du taux d'emploi et par l'augmentation de la part de la population en âge de travailler dans la population totale. La Corée et les Pays-Bas ont enregistré une augmentation similaire de l'utilisation de la main-d'œuvre, due à la fois à un taux d'emploi élevé, qui a compensé la baisse du nombre d'heures travaillées (lequel partait d'un niveau très élevé dans le cas de la Corée) et à la part plus importante de la population en âge de travailler.

Ventilation démographique de l'utilisation de la main-d'œuvre

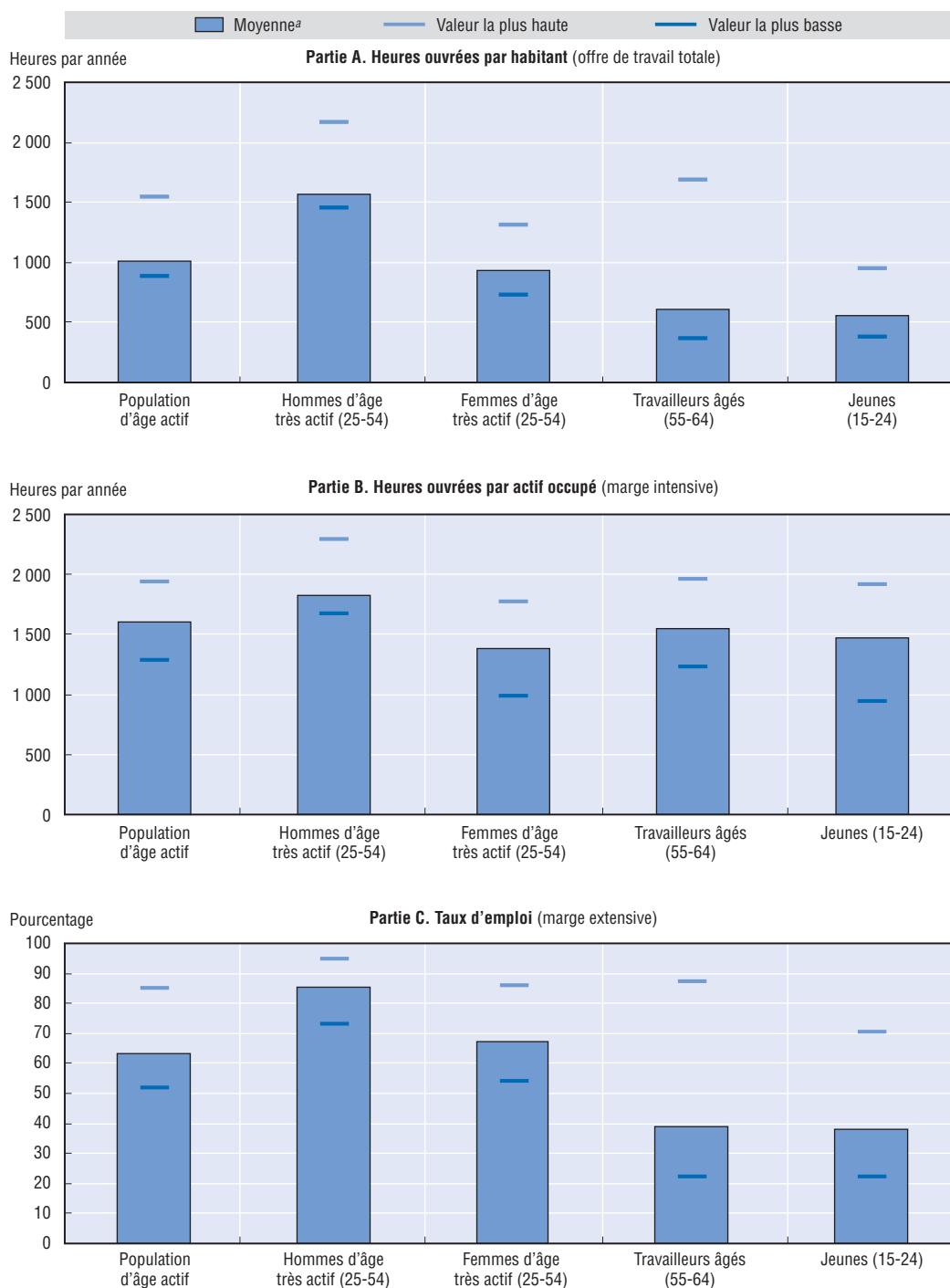
Les groupes sous-représentés dans l'emploi et leur contribution à l'utilisation de la main-d'œuvre. Le graphique 1.4 présente la moyenne OCDE du nombre d'heures par habitant, du nombre d'heures par actif occupé et des taux d'emploi pour différents groupes démographiques, ainsi que les valeurs minimales et maximales. Il est intéressant de noter que les groupes par âge et par sexe qui sont sous-représentés dans l'emploi (OCDE, 2003b) effectuent également un nombre d'heures inférieur lorsqu'ils exercent un emploi, de sorte que leur sous-représentation sur le marché du travail est encore plus marquée lorsque la représentation est mesurée en terme d'heures travaillées. Parmi les groupes démographiques considérés, les hommes d'âge très actif sont ceux qui totalisent le nombre d'heures par habitant le plus élevé. La variance des taux d'emploi entre pays est beaucoup plus élevée parmi les femmes, les jeunes et les travailleurs âgés que parmi les hommes d'âge très actif (qui affichent des taux d'emploi relativement élevés dans tous les pays de l'OCDE). Cependant, cette différence apparaît moins prononcée dans les comparaisons basées sur l'utilisation de la main-d'œuvre car le nombre total d'heures par habitant est relativement bas pour les groupes sous-représentés même dans les pays où leur taux d'emploi avoisine celui des hommes d'âge très actif⁸.

Contribution des différents groupes démographiques à l'évolution globale de l'utilisation de la main-d'œuvre. Quelle a été la contribution de l'évolution des modalités du travail des différents groupes démographiques à la variation du nombre d'heures par habitant ? L'analyse de la décomposition des variations résumée dans le graphique 1.5 quantifie la contribution des changements intra-groupe du nombre d'heures par travailleur et des taux d'emploi⁹ à l'évolution globale de l'utilisation de la main-d'œuvre, tout en isolant les effets des changements de la structure par sexe et par âge de la population¹⁰.

Le graphique 1.5 montre que l'augmentation du nombre d'heures par habitant – dans les pays où un tel phénomène s'est produit entre 1990 et 2002 – est due en grande partie à l'augmentation du nombre d'heures par habitant pour les femmes et les individus d'âge très actif¹¹. Lorsqu'il y a eu une baisse du nombre d'heures par habitant, la cause principale en a été le déclin du nombre d'heures par habitant pour les hommes, les jeunes et les travailleurs âgés¹². Au Danemark, l'augmentation du nombre d'heures par habitant des travailleurs âgés a favorisé une hausse modérée de l'utilisation globale de la main-d'œuvre, tandis qu'en Suède, elle a amorti le déclin du nombre d'heures travaillées par habitant, qui aurait été beaucoup plus abrupt dans d'autres circonstances. La partie C montre que dans

Graphique 1.4. Moindre durée du travail des groupes sous-représentés dans l'emploi

Marges extensive et intensive de l'offre de travail, 2002

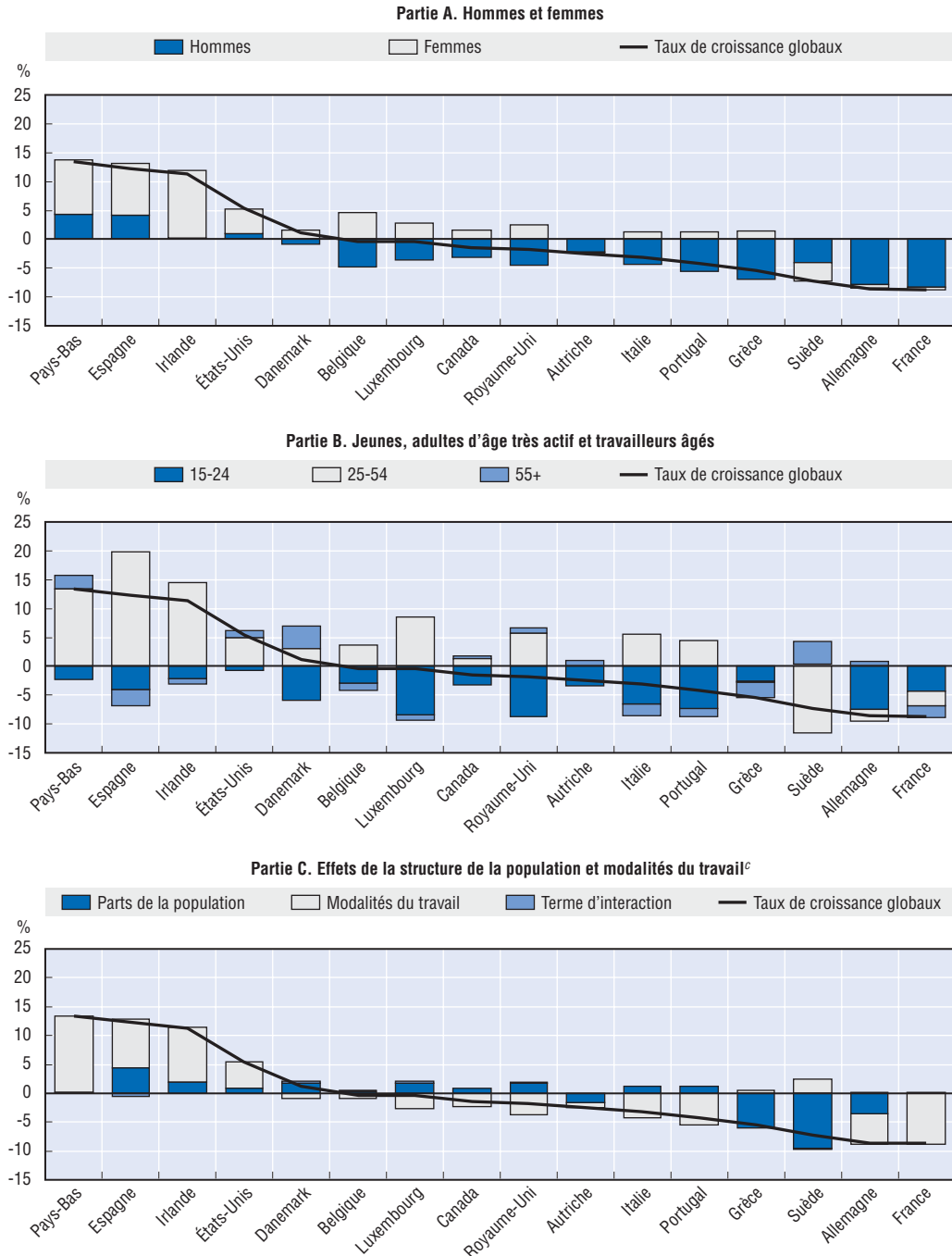


a) Moyennes calculées pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Les moyennes sont pondérées par la population pour les heures ouvrées par habitant et les taux d'emploi, et par l'emploi pour les heures ouvrées par actif occupé.

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base des résultats de l'Enquête communautaire sur les forces de travail. Les valeurs pour le Canada et les États-Unis sont tirées de Heisz et LaRochelle-Côté (2003).

Graphique 1.5. Les variations de la durée annuelle du travail entre 1990 et 2002 sont le reflet d'évolutions complexes des modalités du travail

Contribution des groupes indiqués à l'évolution globale du nombre annuel d'heures travaillées par habitant^{a, b}



- a) Variation moyenne d'une année sur l'autre multipliée par 13 (durée de la période).
- b) Pays classés par ordre décroissant des variations du nombre total d'heures par habitant.
- c) L'effet de la pyramide des âges correspond à l'impact des variations de la ventilation par sexe et par âge de la population pour des modalités de travail inchangées (effet inter-groupes), tandis que l'effet des modalités du travail correspond à l'impact des variations des taux d'emploi et du nombre d'heures ouvrées par travailleur selon l'âge et le sexe (effet intra-groupe).

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base des résultats de l'Enquête communautaire sur les forces de travail. Les valeurs pour le Canada et les États-Unis sont tirées de Heisz et LaRoche-Côté (2003).

de nombreux pays, l'évolution des modalités du travail (c'est-à-dire les effets intra-groupe) est responsable de la plupart des changements observés dans l'utilisation globale de la main-d'œuvre, même si la variation de la part de la population en âge de travailler dans la population totale est un facteur explicatif important dans quelques pays.

Le fait que l'augmentation du nombre d'heures consacrées par les femmes à l'exercice d'un emploi rémunéré ait constitué, au cours des dernières décennies, la composante la plus dynamique de l'utilisation de la main-d'œuvre vient rappeler que les tendances du nombre d'heures travaillées ont des implications pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et pour le bien-être des travailleurs et de leur famille, qui s'ajoutent aux implications pour la croissance économique. La section suivante analyse les heures de travail du point de vue du travailleur afin d'apporter quelques éclairages sur cette problématique.

C. Perspective du travailleur : horaires de travail et organisation du temps de travail au sein de la famille

Le temps consacré à l'emploi rémunéré – et l'organisation de ce temps de travail – ont également des implications directes pour le bien-être des travailleurs et de leur famille. Fondamentalement, le travail se trouve en concurrence avec d'autres activités, dont celles liées à la vie familiale et à la vie sociale. Aussi cette section examine-t-elle le temps de travail du point de vue des travailleurs. Dans un premier temps, elle décompose l'année moyenne de travail des salariés en deux éléments liés, d'une part, le nombre moyen d'heures de travail par semaine, et d'autre part, le nombre de semaines travaillées pendant l'année. Elle quantifie ensuite l'impact produit par le nombre croissant de travailleurs à temps partiel dans de nombreux pays (essentiellement des femmes) sur le nombre moyen annuel d'heures travaillées. L'attention se porte ensuite sur la variété du profil des semaines de travail, que ce soit en termes de nombre d'heures ou d'organisation des horaires de travail. Enfin, le temps de travail est examiné du point de vue de la famille et de l'équilibre vie professionnelle-vie familiale.

L'année de travail

La durée moyenne du travail durant l'année. À quoi ressemble une année de travail type ? Plus précisément, en quoi est-elle affectée par les facteurs qui déterminent la durée hebdomadaire du travail et le nombre de semaines de travail effectif dans l'année ? Du point de vue du salarié, le nombre annuel moyen d'heures effectivement¹³ ouvrées par personne occupée est une mesure globale, qui prend en compte divers facteurs susceptibles d'influer sur la semaine de travail sur l'année entière – tels que les congés et les jours fériés payés, et les heures supplémentaires, rémunérées ou non. Par définition, ces facteurs ne sont pas pris en compte dans les mesures classiques de la durée hebdomadaire du travail, qui décompte le nombre habituel d'heures ouvrées par semaine, et encore moins dans la notion de durée réglementaire du travail, qui se réfère à la durée normale, légale ou contractuelle du travail¹⁴. Les comparaisons internationales du temps de travail portent donc normalement sur la durée annuelle plutôt que sur la durée hebdomadaire du travail. Il est cependant utile de comparer le nombre d'heures normalement effectuées par semaine pour explorer d'autres dimensions de la durée du travail, comme l'aménagement du temps de travail.

Le tableau 1.5 décompose la durée annuelle du travail en 2002 selon : i) le nombre moyen d'heures ouvrées par semaine (colonne b) ; et ii) le nombre de semaines effectivement travaillées (colonne f). Les données, qui ne renvoient qu'aux pays européens, ont été établies à

Tableau 1.5. Anatomie de l'année de travail type d'un salarié, 2002

Décomposition dans ses diverses composantes du nombre annuel moyen d'heures effectivement ouvrées par les salariés en équivalent année pleine

| Nombre annuel d'heures travaillées ^a | Nombre moyen d'heures hebdomadaires tous emplois confondus | Nombre habituel d'heures hebdomadaires dans l'emploi principal | Surtravail dans l'emploi principal = heures supplémentaires + horaires variables (ex. horaires flexibles) + autres | Heures effectuées dans d'autres emplois | Nombre annuel d'heures travaillées | Nombre de semaines de vacances et jours fériés | Semaines pleines d'absence pour des raisons autres que les vacances et jours fériés | Semaines partielles d'absence pour des raisons autres que les vacances et jours fériés | Absences dues à la maladie et à la maternité ^b | |
|---|--|--|--|---|--|--|---|--|---|-----------------|
| | | | | | | | | | | (a) = (b) + (f) |
| Nombre d'heures | Nombre d'heures hebdomadaires travaillées | | | | Nombre de semaines travaillées/non travaillées | | | | | |
| Autriche | 1 497 | 38.4 | 36.6 | 1.4 | 0.4 | 39.0 | 7.2 | 2.9 | 0.4 | 2.6 |
| Belgique | 1 451 | 36.3 | 35.7 | 0.3 | 0.3 | 40.0 | 7.1 | 2.4 | 0.5 | 2.1 |
| République tchèque | 1 692 | 41.3 | 40.4 | 0.7 | 0.3 | 41.0 | 6.2 | 2.3 | 0.3 | 2.2 |
| Danemark | 1 410 | 36.3 | 34.8 | 0.8 | 0.7 | 38.9 | 7.4 | 2.8 | 1.1 | 1.8 |
| Espagne | 1 639 | 38.8 | 38.6 | 0.1 | 0.2 | 42.2 | 7.0 | 1.3 | 0.4 | 1.2 |
| Finlande | 1 491 | 38.8 | 36.9 | 1.4 | 0.4 | 38.5 | 7.0 | 2.8 | 1.6 | 2.1 |
| France | 1 467 | 36.2 | 35.2 | 0.8 | 0.3 | 40.5 | 7.0 | 2.2 | 0.5 | 1.9 |
| Allemagne | 1 480 | 36.5 | 35.2 | 1.1 | 0.2 | 40.6 | 7.8 | 1.9 | 0.3 | 1.4 |
| Grèce | 1 816 | 40.7 | 40.2 | 0.1 | 0.4 | 44.6 | 6.7 | 0.2 | 0.2 | 0.2 |
| Hongrie | 1 798 | 40.9 | 40.3 | 0.4 | 0.2 | 43.9 | 6.3 | 0.9 | 0.1 | 0.8 |
| Islande | 1 714 | 43.2 | 39.9 | 1.7 | 1.7 | 39.6 | 6.1 | 2.8 | 1.6 | 1.9 |
| Irlande | 1 585 | 36.3 | 35.8 | 0.2 | 0.3 | 43.7 | 5.7 | 1.4 | 0.2 | 1.0 |
| Italie | 1 533 | 37.4 | 37.2 | 0.1 | 0.1 | 41.0 | 7.9 | 1.8 | 0.3 | 1.0 |
| Luxembourg | 1 582 | 37.9 | 37.3 | 0.5 | 0.1 | 41.7 | 7.5 | 1.4 | 0.2 | 1.2 |
| Pays-Bas | 1 223 | 31.8 | 30.1 | 1.3 | 0.4 | 38.4 | 7.5 | 2.9 | 1.0 | 2.2 |
| Norvège | 1 339 | 37.3 | 34.8 | 1.8 | 0.7 | 36.0 | 6.5 | 4.8 | 1.1 | 3.6 |
| Pologne | 1 817 | 41.8 | 40.2 | 0.3 | 1.3 | 43.4 | 6.2 | 1.2 | 0.3 | 0.9 |
| Portugal | 1 688 | 40.4 | 39.3 | 0.3 | 0.8 | 41.8 | 7.3 | 1.5 | 0.2 | 1.2 |
| République slovaque | 1 761 | 41.8 | 41.4 | 0.3 | 0.1 | 42.2 | 6.9 | 1.4 | 0.1 | 1.4 |
| Suède | 1 349 | 38.1 | 36.0 | 1.4 | 0.7 | 35.4 | 6.8 | 4.2 | 1.8 | 3.8 |
| Suisse | 1 586 | 37.5 | 34.3 | 2.7 | 0.5 | 42.3 | 6.0 | 1.7 | 0.9 | 1.1 |
| Royaume-Uni | 1 546 | 38.2 | 37.2 | 0.7 | 0.4 | 40.5 | 6.5 | 1.8 | 1.6 | 1.6 |

a) Voir l'annexe 1.A1 pour une explication succincte de la méthode utilisée par le Secrétariat de l'OCDE pour estimer le nombre annuel effectif d'heures travaillées par actif occupé en Belgique, en Grèce, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et au Portugal. Le même méthode est appliquée pour estimer le nombre annuel d'heures ouvrées par salarié pour l'ensemble des pays européens recensés dans le tableau.

b) Ces semaines sont déjà comprises dans les colonnes h et i, mais sont incluses une seconde fois pour compenser la sous-évaluation, estimée à 50 % (voir l'annexe 1.A1).

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base des résultats de l'Enquête communautaire sur les forces de travail et sur les données de l'EIRO (2002).

partir d'enquêtes sur la population active dans lesquelles la durée normale du travail renvoie au temps de travail hebdomadaire habituel qui, en l'absence de définition internationalement acceptée, représente les heures travaillées dans l'emploi principal durant une semaine type¹⁵. L'analyse se limite au temps de travail des salariés, car les données relatives aux modalités du travail indépendant sont plus rares et moins fiables. En outre, le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la durée du travail (c'est-à-dire la réglementation des heures supplémentaires et des congés payés) ne s'applique pas aux travailleurs indépendants.

Le tableau 1.5 met en évidence d'importantes variations de la durée hebdomadaire habituelle du travail dans l'emploi principal en 2002 (colonne c), qui peut aller de 30 heures aux Pays-Bas à 41 heures en République slovaque. Ces variations sont imputables à des différences dans la proportion de travailleurs à temps partiel et la durée moyenne du travail à plein-temps et à temps partiel (voir ci-après). Le nombre moyen d'heures effectivement ouvrées par semaine semble très homogène d'un pays à l'autre (colonne b), étant donné que les heures supplémentaires (au-delà de celles déjà incluses dans la durée hebdomadaire habituelle du travail) et les heures correspondant à un second emploi ne représentent qu'une part relativement faible du nombre total d'heures ouvrées dans la semaine. Toutefois, les heures supplémentaires (rémunérées ou non) dont il est fait état dans les enquêtes sur la population active dépassent 2.5 heures par semaine en Suisse, pays dans lequel la durée hebdomadaire habituelle du travail est faible. Les heures effectuées en sus correspondant à des heures supplémentaires ou à un second emploi excèdent deux heures par semaine en Islande, en Norvège et en Suède.

La colonne f indique le nombre de semaines effectivement ouvrées en 2002, qui varie de 35 en Suède à plus de 44 en Grèce, où le nombre de semaines d'absence pour des raisons autres que les vacances est nettement plus faible que dans les autres pays. Comme on peut s'y attendre, les jours fériés et les congés payés représentent les principales raisons de ne pas travailler, et ce sont les différences dans les congés payés qui expliquent l'essentiel des différences dans la durée annuelle du travail. Les absences dues à la maladie et à la maternité viennent au second rang ; elles sont particulièrement prononcées en Norvège et en Suède (où le congé de maternité et le congé parental comptent pour un tiers, et la maladie pour le reste).

Parmi les pays européens dont il est question au tableau 1.5, les différences internationales quant au nombre annuel d'heures effectivement travaillées par salarié sont dues pour une large part à des variations entre les pays de la durée moyenne du travail hebdomadaire, du nombre de jours de congés payés et de jours fériés. En Norvège et en Suède les absences pour maladie contribuent, en outre, au raccourcissement de la durée annuelle du travail.

L'impact du temps partiel. En quoi la progression du temps partiel influe-t-elle sur la durée moyenne annuelle du travail ? Le tableau 1.6, partie A, donne les résultats d'une analyse de l'influence respective, sur l'évolution de la durée moyenne du travail entre 1990 et 2002, des variations, d'un côté, de la durée annuelle du travail à plein-temps et à temps partiel, et de l'autre, de leurs parts dans l'emploi total (voir OCDE, 2004, pour une extension de l'analyse selon le sexe). La moyenne non pondérée pour les pays étudiés fait apparaître une réduction de 2 % de la durée annuelle du travail des salariés entre 1990 et 2002, qui peut être imputée pour une grande part à une augmentation de la proportion de salariés à temps partiel. La baisse de la durée moyenne de travail des salariés à plein-temps a toutefois contribué aussi à cette réduction.

Tableau 1.6. Contribution de l'emploi à temps partiel aux récentes évolutions du nombre annuel ou hebdomadaire moyen d'heures de travail des salariés^a, 1990-2002

Variation moyenne en pourcentage d'une année sur l'autre du nombre annuel ou hebdomadaire d'heures de travail des salariés multipliée par la durée de la période

| | Variation globale (%) | Variation en % due à | | |
|--|-----------------------|---|---|--|
| | | Variation du nombre d'heures des travailleurs à plein-temps | Variation du nombre d'heures des travailleurs à temps partiel | Variation de la proportion de travailleurs à temps partiel |
| Partie A. Nombre moyen d'heures annuelles effectivement travaillées par salarié^b | | | | |
| Autriche ^c | -1.6 | 1.8 | -0.3 | -3.0 |
| Belgique | -7.8 | -3.4 | 0.0 | -4.0 |
| Danemark | 2.1 | 0.3 | -0.1 | 1.8 |
| Finlande ^c | -2.6 | -0.1 | -0.9 | -0.9 |
| France | -6.1 | -4.2 | 0.4 | -2.3 |
| Allemagne | -6.0 | -1.3 | -1.1 | -3.8 |
| Grèce | 3.0 | 3.2 | 0.1 | -0.3 |
| Hongrie ^c | 1.2 | 1.1 | 0.1 | -0.2 |
| Irlande | -7.6 | -2.1 | 0.1 | -5.5 |
| Italie | -3.0 | -1.3 | 0.2 | -2.0 |
| Luxembourg | -4.8 | -1.7 | -0.6 | -2.3 |
| Pays-Bas | -8.9 | 0.3 | -0.1 | -8.9 |
| Norvège ^c | 1.0 | -2.1 | 0.2 | 2.9 |
| Portugal | -4.6 | -4.0 | 0.2 | -0.8 |
| République slovaque ^c | 4.5 | 4.4 | -0.2 | 0.3 |
| Espagne | -2.7 | -0.5 | 0.1 | -2.2 |
| Suède ^c | -0.6 | -3.2 | -0.3 | 2.8 |
| Suisse ^c | -3.2 | 0.2 | 0.4 | -3.9 |
| Royaume-Uni | -1.5 | -0.1 | 0.7 | -1.8 |
| Moyenne non pondérée des pays indiqués | -2.1 | -0.5 | -0.1 | -1.5 |
| Partie B. Nombre moyen d'heures hebdomadaires habituellement travaillées par salarié | | | | |
| Australie ^d | -6.0 | 0.7 | 0.4 | -7.2 |
| Corée | -5.2 | -2.9 | -0.2 | -2.2 |
| Mexique ^e | -0.7 | -2.4 | 0.0 | 1.8 |
| Nouvelle-Zélande ^f | 0.3 | 1.7 | 0.5 | -1.9 |
| Pologne ^g | -1.4 | -0.8 | 0.0 | -0.5 |
| Suisse ^h | -4.0 | -0.9 | 0.0 | -3.0 |
| États-Unis | 0.2 | -0.3 | 0.1 | 0.5 |

a) La formule suivante a été utilisée pour décomposer la variation globale du nombre d'heures :

$$H - h = (pr) (HP - hp) + (1 - pr) (HF - hf) - (PR - pr) (hf - hp) + (PR - pr) [(HP - hp) - (HF - hf)]$$

où $H = (1 - PR) (HF) + (PR) (HP)$ et $h = (1 - pr) (hf) + (pr) (hp)$

h et H correspondent respectivement à la durée moyenne globale du travail la première et la seconde année, hp et hf correspondent à la durée moyenne du travail des salariés à temps partiel et des salariés à plein-temps, la première année, et pr correspond à la proportion de salariés à temps partiel, la première année, etc. Le dernier terme, qui ne figure pas sur le tableau, est le terme d'interaction, généralement très faible. En ce qui concerne la durée annuelle du travail (partie A), des salariés à plein-temps et à temps partiel, ils correspondent aux définitions nationales. S'agissant de la durée hebdomadaire habituelle du travail (partie B), la distinction entre le travail à plein-temps et à temps partiel repose sur une définition commune basée sur un seuil de 30 heures de travail hebdomadaire.

b) Voir la note a du tableau 1.5 pour la méthode de calcul du nombre annuel d'heures de travail par salarié pour l'ensemble des pays européens recensés dans la partie A.

c) Pour ces pays, les données couvrent la période 1995-2002.

d) Couvre la période 1993-2002.

e) Couvre la période 1995-2002.

f) Couvre la période 1991-2002.

g) Couvre la période 1998-2002.

h) Couvre la période 1996-2002.

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base de l'Enquête communautaire sur les forces du travail (partie A) et la base de données de l'OCDE sur la durée hebdomadaire habituelle du travail (partie B).

Ces moyennes masquent d'importantes disparités d'un pays à l'autre. En France, les salariés ont enregistré une baisse significative du temps de travail, en raison principalement de la réduction substantielle de la durée effective du travail des salariés à temps complet (-4.2 %), même si l'importance accrue du travail à temps partiel des femmes y a contribué pour beaucoup (-3.2 %). Cette réduction est intervenue pour l'essentiel à la fin des années 90 à la suite de l'introduction de la semaine de 35 heures. Au Portugal, un fléchissement analogue de la durée annuelle du travail (-4.6 %) s'explique largement par une réduction sensible des heures de travail des salariés à plein-temps (qui résulte probablement du passage à la semaine de cinq jours). Dans la plupart des autres pays, la réduction de la durée annuelle du travail est en grande partie due à la progression de l'emploi à temps partiel, en particulier aux Pays-Bas (-8.9 %) et en Irlande (-5.5 %). Cependant, la baisse du temps de travail des femmes tient à la fois à la progression du travail à temps partiel et à une réduction du temps de travail des salariés à plein-temps, tandis que la baisse de la durée de travail des hommes correspond en général à une réduction du temps de travail des salariés à plein-temps.

Le tableau 1.6, partie B, présente les résultats d'une décomposition des variations pour un certain nombre d'autres pays de l'OCDE, pour lesquels on ne dispose de données que pour la durée de travail hebdomadaire habituelle des salariés à plein-temps et à temps partiel. En Australie et en Suisse, on observe une baisse significative des heures ouvrées par salarié, principalement due à une hausse de la proportion d'employés à temps partiel, qui a fait baisser, en particulier, la durée moyenne du travail des hommes. En Corée, la durée du travail a nettement baissé, même si le nombre d'heures hebdomadaires y était initialement élevé, en raison de l'augmentation de la proportion de travailleurs à temps partiel et du recul de la durée de travail hebdomadaire des travailleurs à plein-temps. Parallèlement, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, le temps de travail hebdomadaire des salariés est resté inchangé au cours de la dernière décennie.

En résumé, cette rubrique met en évidence les tendances suivantes :

- Les importantes variations du nombre annuel d'heures ouvrées par salarié entre les pays s'expliquent essentiellement par des différences quant à la durée hebdomadaire habituelle du travail, le nombre de jours de congés payés et de jours fériés et, dans quelques pays, par le nombre de jours d'absence, due à la maladie.
- La réduction du temps de travail par salarié durant la dernière décennie résulte à la fois d'un raccourcissement de la durée du travail des salariés à plein-temps, des hommes et des femmes, et de la progression du travail à temps partiel, principalement chez les femmes.

La semaine de travail

Durée habituelle de la semaine de travail. L'évolution de la distribution des heures de travail hebdomadaires indique-t-elle que la semaine de travail type continue de raccourcir ou va-t-elle plutôt dans le sens d'une diversification ou d'une polarisation des horaires de travail ? Pour répondre à ces interrogations, il convient d'examiner quelques statistiques qui décrivent la distribution de la durée habituelle du travail telle qu'elle ressort des enquêtes sur la population active. Elles seront suivies de quelques données relatives au nombre de travailleurs dont les horaires sont « incompatibles » avec la vie extra-professionnelle, comme le travail posté, le travail de fin de semaine, du soir ou de nuit.

Le tableau 1.7 rapporte les horaires hebdomadaires de travail type les plus fréquents chez les hommes dans chaque pays considéré, la proportion de salariés auxquels s'appliquent de tels horaires et les variations des horaires les plus fréquents au cours des quinze dernières années (voir OCDE, 2004, pour les salariés féminins). Jusqu'à récemment, la semaine de 40 heures (de 39 heures en France) était la norme dans de nombreux pays. La situation a évolué dans plusieurs pays, en particulier en France où 42 % des salariés ont désormais adopté la semaine de 35 heures, tandis que l'ancienne norme des 39 heures est suivie par 14 % des salariés, avec une plus grande variabilité des horaires pour le reste des employés. Une réduction semblable par voie législative de la durée normale du travail a été opérée entre 1988 et 1993 au Japon, pays où le nombre d'heures travaillées se situe maintenant le plus fréquemment dans une fourchette de 35 à 42 heures au lieu de 43 à 48 heures comme ce fut le cas il y a quinze ans. Si la semaine de 40 heures reste la norme, la proportion de salariés pratiquant les horaires les plus fréquents n'affiche pas de tendance uniforme. Elle a fléchi dans certains pays (Allemagne, Australie, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas, par exemple), ce qui suggère une diversification accrue des horaires de travail, alors qu'elle a augmenté dans d'autres (Portugal et République tchèque).

Le graphique 1.6 présente les écarts types de la durée hebdomadaire habituelle du travail des salariés dans leur emploi principal dans 22 pays européens. La diversité des horaires de travail hebdomadaires varie sensiblement d'un pays à l'autre puisque les écarts types en 2002 vont de cinq heures en République slovaque au bas de la fourchette à 15 heures en Islande à l'autre extrémité. La dispersion est plus forte pour les femmes que pour les hommes dans les deux tiers des pays étudiés, l'écart type moyen pour les femmes étant de 10.5 heures contre 8.9 heures pour les hommes. La variabilité des horaires de travail s'est accentuée entre 1990 et 2002 ou s'est stabilisée dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données, sauf au Portugal où elle a diminué (en raison surtout de la moindre incidence des horaires longs évoquée ci-après). Cette dispersion accrue concerne davantage les hommes que les femmes et suggère une tendance globale à la diversification des horaires de travail hebdomadaires. La plus forte dispersion de la durée hebdomadaire habituelle du travail est souvent associée à un ratio emploi-population plus élevé (coefficient de corrélation entre les pays de 0.44 en 2002), ce qui laisse penser qu'une plus grande diversité des horaires de travail peut favoriser un plus fort taux d'activité¹⁶.

Enfin, le graphique 1.7 montre la proportion de salariés, hommes et femmes séparément, dont le nombre d'heures de travail est faible (moins de 20 heures par semaine) ou élevé (45 heures ou plus par semaine). En moyenne, environ 20 % des hommes travaillent de longues heures dans les pays couverts, la situation étant assez stable depuis 1990. D'autre part, dans plus des deux tiers des pays, une part importante des salariées occupent des emplois dont la durée hebdomadaire de travail est courte (20 % ou plus). Ainsi, des horaires courts sont plus fréquents dans un certain nombre de pays, dont, l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande, l'Italie et les Pays-Bas.

Horaires atypiques et variables. Par horaires atypiques, on entend des modalités du travail qui impliquent de travailler en dehors de l'horaire normal (par exemple le soir, la nuit ou en travail posté), ou de travailler le week-end. Ces formules souples offrent aux employeurs une flexibilité accrue qui leur permet une meilleure adéquation entre l'offre de main-d'œuvre et les besoins de la production. Lorsqu'il s'agit d'un choix de leur part, de telles modalités donnent également aux travailleurs la possibilité de mieux concilier leur temps de travail et leurs activités extra-professionnelles. Cependant, ces horaires

Tableau 1.7. Nombre usuel d'heures hebdomadaires le plus fréquemment rapporté : salariés masculins dans leur emploi principal, 1985-2002

Durée du travail et part des salariés travaillant ce nombre d'heures^a

| | | 1985 | | 1990 | | 1995 | | 2000 | | 2002 | |
|---------------------------------|----------------|---------|----|---------|----|---------|----|---------|----|---------|----|
| | | Maximum | % | Maximum | % | Maximum | % | Maximum | % | Maximum | % |
| Australie ^{b, c, d, e} | Pic principal | 40 | 22 | 40 | 20 | 40 | 18 | 40 | 18 | 40 | 18 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 35-38 | 16 | 35-38 | 17 |
| Autriche | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 40 | 51 | 40 | 51 | 40 | 49 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 38 | 25 | 38 | 23 | 38 | 25 |
| Belgique | Pic principal | 38 | 46 | 38 | 55 | 38 | 52 | 38 | 40 | 38 | 41 |
| | Pic secondaire | 40 | 27 | 40 | 21 | 40 | 24 | 40 | 26 | 40 | 24 |
| Canada | Pic principal | 40 | 55 | 40 | 54 | 40 | 50 | 40 | 53 | 40 | 51 |
| | Pic secondaire | 35-38 | 16 | 35-38 | 14 | 35-38 | 14 | 35-38 | 17 | 35-38 | 18 |
| République tchèque ^f | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 40 | 30 | 43 | 35 | 40 | 61 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 43 | 30 | 40 | 33 | 38 | 14 |
| Danemark | Pic principal | 40 | 77 | 38 | 56 | 37 | 63 | 37 | 51 | 37 | 53 |
| | Pic secondaire | 50 | 3 | 37 | 12 | 40 | 6 | 45 | 8 | 45 | 7 |
| Finlande | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 40 | 39 | 40 | 43 | 40 | 44 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 38 | 34 | 38 | 26 | 38 | 24 |
| France | Pic principal | 39 | 43 | 39 | 47 | 39 | 49 | 39 | 36 | 35 | 42 |
| | Pic secondaire | 40 | 13 | 40 | 12 | 40 | 9 | 35 | 19 | 39 | 14 |
| Allemagne | Pic principal | 40 | 72 | 38 | 34 | 40 | 31 | 40 | 38 | 40 | 37 |
| | Pic secondaire | 38 | 12 | 40 | 26 | 38 | 30 | 38 | 19 | 38 | 19 |
| Grèce | Pic principal | 40 | 49 | 40 | 51 | 40 | 52 | 40 | 54 | 40 | 55 |
| | Pic secondaire | 38 | 10 | 38 | 13 | 38 | 12 | 48 | 13 | 48 | 14 |
| Hongrie ^g | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 40 | 71 | 40 | 74 | 40 | 80 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 50 | 6 | 42 | 6 | 50 | 4 |
| Islande | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 40 | 21 | 40 | 17 | 40 | 20 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 50 | 19 | 50 | 16 | 50 | 16 |
| Irlande | Pic principal | 40 | 64 | 40 | 53 | 40 | 31 | 39 | 34 | 39 | 39 |
| | Pic secondaire | 35 | 6 | 35 | 6 | 39 | 23 | 40 | 30 | 40 | 27 |
| Italie | Pic principal | 40 | 58 | 40 | 53 | 40 | 51 | 40 | 49 | 40 | 50 |
| | Pic secondaire | 36 | 15 | 36 | 19 | 36 | 18 | 36 | 17 | 36 | 18 |
| Japon ^b | Pic principal | 43-48 | 28 | 49-59 | 25 | 35-42 | 26 | 35-42 | 27 | 35-42 | 27 |
| | Pic secondaire | 49-59 | 25 | 60+ | 24 | .. | .. | 43-48 | 23 | 49-59 | 20 |
| Luxembourg | Pic principal | 40 | 93 | 40 | 91 | 40 | 87 | 40 | 87 | 40 | 88 |
| | Pic secondaire | 50 | 1 | 50 | 1 | 50 | 2 | 50 | 2 | 37 | 2 |
| Mexique | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 45-49 | 33 | 45-49 | 40 | 45-49 | 44 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 60+ | 18 | 60+ | 15 | 40 | 14 |
| Pays-Bas | Pic principal | 40 | 59 | 38 | 39 | 40 | 53 | 40 | 41 | 40 | 40 |
| | Pic secondaire | 38 | 14 | 40 | 32 | 38 | 23 | 38 | 17 | 38 | 17 |
| Nouvelle-Zélande ^h | Pic principal | .. | .. | 40 | 46 | 40 | 41 | 40 | 37 | 40 | 37 |
| | Pic secondaire | .. | .. | 45-49 | 12 | 45-49 | 14 | 45-49 | 15 | 45-49 | 14 |
| Norvège | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 37 | 63 | 38 | 69 | 38 | 69 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 40 | 5 | 40 | 6 | 40 | 6 |
| Pologne ^e | Pic principal | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 40 | 51 | 40 | 51 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 42 | 18 | 42 | 14 |
| Portugal ⁱ | Pic principal | 45 | 48 | 45 | 43 | 40 | 31 | 40 | 64 | 40 | 64 |
| | Pic secondaire | 40 | 21 | 40 | 26 | 45 | 14 | 35 | 11 | 35 | 11 |
| République slovaque | Pic principal | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 42 | 50 | 40 | 45 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | .. | .. | 40 | 34 | 42 | 39 |
| Espagne ^j | Pic principal | 40 | 71 | 40 | 76 | 40 | 71 | 40 | 70 | 40 | 70 |
| | Pic secondaire | 42 | 5 | 38 | 3 | 38 | 5 | 38 | 6 | 38 | 5 |
| Suède | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 40 | 71 | 40 | 69 | 40 | 69 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 38 | 5 | 38 | 5 | 38 | 6 |

Tableau 1.7. Nombre usuel d'heures hebdomadaires le plus fréquemment rapporté : salariés masculins dans leur emploi principal, 1985-2002 (suite)

Durée du travail et part des salariés travaillant ce nombre d'heures^a

| | | 1985 | | 1990 | | 1995 | | 2000 | | 2002 | |
|---------------------|----------------|---------|----|---------|----|---------|----|---------|----|---------|----|
| | | Maximum | % | Maximum | % | Maximum | % | Maximum | % | Maximum | % |
| Suisse ^g | Pic principal | .. | .. | .. | .. | 42 | 39 | 42 | 37 | 42 | 39 |
| | Pic secondaire | .. | .. | .. | .. | 40 | 17 | 40 | 18 | 40 | 19 |
| Royaume-Uni | Pic principal | 40 | 15 | 40 | 12 | 40 | 12 | 40 | 13 | 40 | 14 |
| | Pic secondaire | 39 | 8 | 39 | 7 | 38 | 7 | 38 | 8 | 38 | 8 |
| États-Unis | Pic principal | 40 | 62 | 40 | 60 | 40 | 60 | 40 | 62 | 40 | 63 |
| | Pic secondaire | .. | .. | 50-54 | 9 | 50-54 | 10 | 50-54 | 10 | 50-54 | 9 |

.. Données non disponibles.

a) À titre d'exemple, pour l'Australie en 1985, les données indiquent que le nombre d'heures hebdomadaires de travail le plus fréquemment rapporté était de 40 et que 22 % des salariés masculins ont déclaré travailler ce nombre d'heures.

b) Les données renvoient au nombre effectif d'heures pour tous les emplois.

c) 1976 au lieu de 1975.

d) 1994 au lieu de 1995.

e) 2001 au lieu de 2000.

f) 1997 au lieu de 1995.

g) 1996 au lieu de 1995.

h) 1991 au lieu de 1990.

i) 1986 au lieu de 1985.

j) 1987 au lieu de 1985.

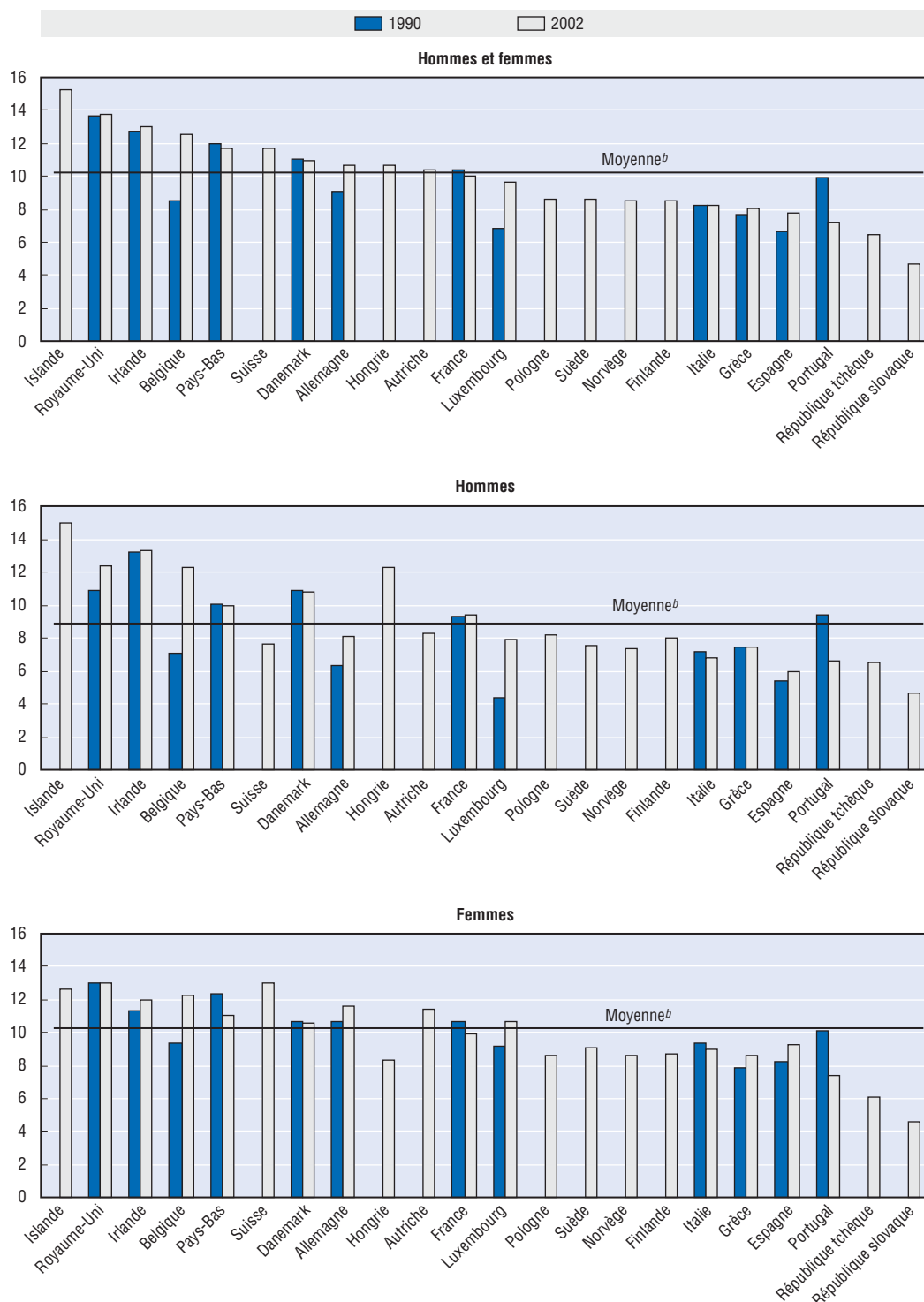
Source : Données communiquées par Eurostat. Les données relatives aux pays non européens sont tirées de la Base de données de l'OCDE sur la durée hebdomadaire habituelle du travail

« incompatibles » avec la vie sociale peuvent aussi être une source de conflit entre les exigences professionnelles et la vie de famille (Presser, 2003). Le tableau 1.8 indique la proportion de salariés qui travaillaient régulièrement¹⁷ en 2002 selon cinq types d'horaires atypiques (mutuellement non exclusifs) : travail du soir et de nuit¹⁸, travail le samedi et le dimanche, et travail posté. Pour les 22 pays européens étudiés, environ un salarié sur cinq en moyenne déclare travailler le samedi ou en équipe, tandis que 14 % travaillent régulièrement le soir, un sur 10 travaille le dimanche et 6 % travaillent la nuit. La plupart de ces formules, mais en particulier le travail de nuit et le travail posté, sont plus courantes chez les hommes, mais les différences selon les sexes sont généralement assez minimes, les femmes travaillant un peu plus fréquemment le samedi (voir OCDE, 2004, pour une version du tableau 1.8 comprenant une subdivision selon le sexe). La fréquence de ces horaires atypiques varie assez sensiblement selon les secteurs et les catégories d'emploi, le travail posté étant plus courant dans le secteur manufacturier, et le travail le samedi et le dimanche plus fréquent dans les secteurs ou emplois de services (OCDE, 1998a).

Une autre importante facette est la flexibilité du temps de travail, dont il faut déterminer si elle répond aux besoins des employeurs ou aux vœux des salariés. Le graphique 1.8 présente des informations sur ces aspects du temps de travail, tels qu'ils ressortent de l'Enquête européenne sur les conditions de travail (EECT) menée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹⁹. En moyenne, pour les 19 pays étudiés, une forte minorité d'hommes et de femmes indiquent que leurs horaires de travail changent au moins une fois par mois. À peu près un tiers de l'ensemble des salariés indiquent que le nombre d'heures qu'ils effectuent dans la journée est variable et approximativement un quart que les jours de travail de la semaine changent. Un peu plus d'un quart des hommes et des femmes rapportent que leurs

Graphique 1.6. La durée hebdomadaire habituelle du travail varie considérablement pour les hommes comme pour les femmes

Écart type de la durée hebdomadaire habituelle du travail des salariés dans leur emploi principal^a 1990 et 2002

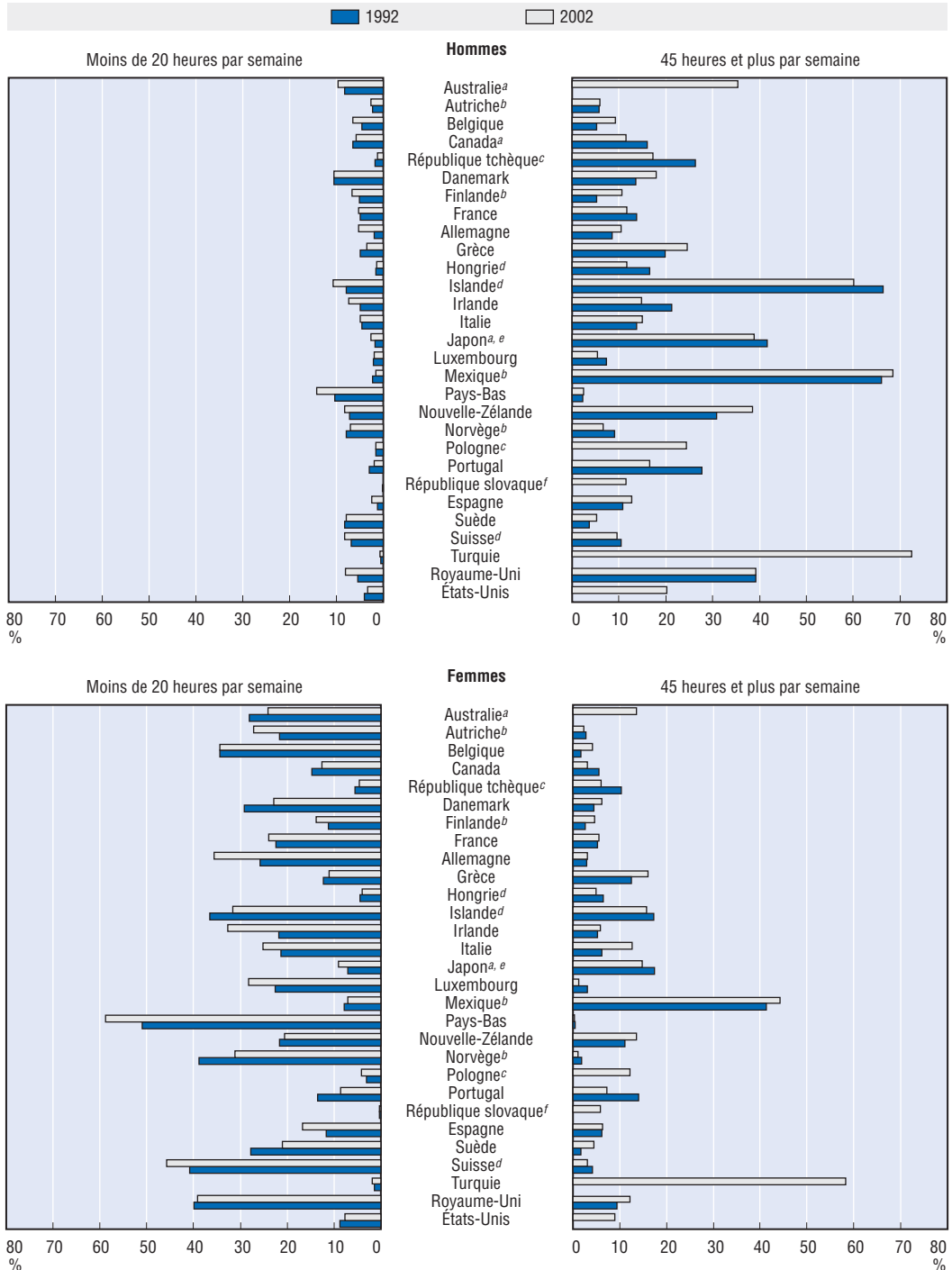


a) Pays classés par ordre décroissant de l'écart type pour l'ensemble des salariés en 2002, dans tous les cas.

b) Moyenne des écarts types pondérée en fonction de l'emploi en 2002 pour les pays recensés.

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base des résultats de l'Enquête communautaire sur les forces de travail.

Graphique 1.7. **Proportion de salariés dont les horaires de travail habituels sont courts ou longs, 1992 et 2002**



- a) Les données renvoient aux heures effectivement ouvrées.
- b) Les données renvoient à 1995 au lieu de 1992.
- c) Les données renvoient à 1997 au lieu de 1992.
- d) Les données renvoient à 1996 au lieu de 1992.
- e) Les données renvoient à < 15 heures et > 49 heures.
- f) Les données renvoient à 1994 au lieu de 1992.

Source : Base de l'OCDE sur la durée hebdomadaire habituelle du travail.

Tableau 1.8. **Importance du travail le soir, les fins de semaine et du travail posté, 2002**

| | Travail le soir | Travail de nuit | Travail le samedi | Travail le dimanche | Travail posté |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|---------------------|---------------|
| Autriche | 13.3 | 9.1 | 19.9 | 10.4 | 18.0 |
| Belgique | 10.2 | 3.9 | 12.0 | 6.2 | 9.6 |
| République tchèque | 7.5 | 4.1 | 5.6 | 4.4 | 26.4 |
| Danemark | 20.9 | 6.9 | 19.7 | 14.7 | 5.0 |
| Finlande | 22.4 | 9.4 | 19.4 | 13.8 | 24.4 |
| France | 10.4 | 5.2 | 20.9 | 7.5 | 9.6 |
| Allemagne ^a | 16.4 | 6.9 | 18.8 | 9.4 | 11.8 |
| Grèce | 14.4 | 4.3 | 25.1 | 7.5 | 18.6 |
| Hongrie | 11.9 | 7.4 | 12.0 | 12.0 | 22.1 |
| Islande | 15.7 | 5.4 | 17.7 | 13.6 | 24.4 |
| Irlande | 8.4 | 5.7 | 17.7 | 9.6 | 16.3 |
| Italie | 11.4 | 5.7 | 29.5 | 6.8 | 21.8 |
| Luxembourg | 7.7 | 3.4 | 14.7 | 6.5 | 10.9 |
| Pays-Bas ^b | 15.8 | 2.2 | 23.4 | 13.6 | 8.5 |
| Norvège | 14.0 | 4.7 | 18.3 | 10.5 | 23.5 |
| Pologne | 10.0 | 5.8 | 13.3 | 6.2 | 36.8 |
| Portugal | – | 8.5 | 18.3 | 8.7 | 17.8 |
| République slovaque | 16.1 | 12.6 | 19.8 | 15.9 | 31.2 |
| Espagne ^c | – | 4.4 | 28.8 | 11.9 | 7.4 |
| Suède | 21.4 | 7.8 | 18.0 | 16.5 | 24.1 |
| Suisse | 10.7 | 1.9 | 17.8 | 7.6 | 13.4 |
| Royaume-Uni | 27.4 | 11.8 | 20.7 | 11.6 | 18.0 |
| Moyenne non pondérée ^d | 14.3 | 6.2 | 18.7 | 10.2 | 18.2 |

a) Les données renvoient à 1997.

b) Les données renvoient à 1999.

c) Les données renvoient à 1998.

d) Pour les pays ci-dessus uniquement.

Source : Enquête communautaire sur les forces de travail.

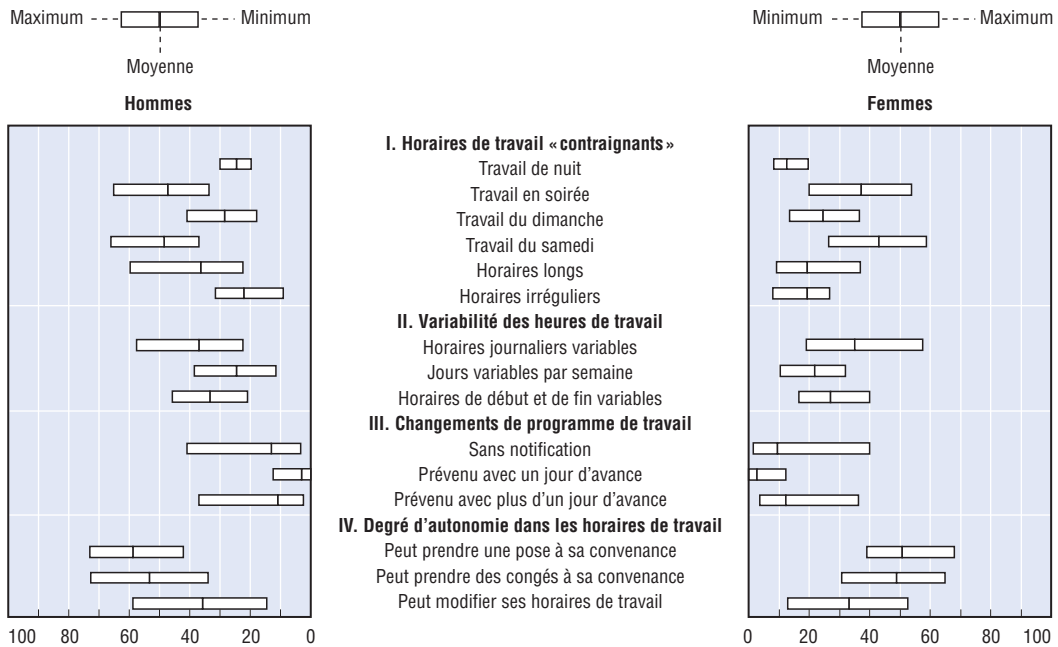
horaires changent au moins une fois par mois, et seulement la moitié environ de ce groupe en est prévenu avec plus d'un jour de préavis²⁰. Enfin, environ 50 à 60 % de l'ensemble des salariés indiquent avoir une certaine latitude pour choisir quand ils prennent leurs pauses ou leurs jours de congé, mais seulement un tiers environ déclarent pouvoir contrôler les horaires de travail appliqués.

Aménagement du temps de travail au sein de la famille

La sous-section qui suit présente des données récentes tirées d'enquêtes sur la population active qui ont trait aux modalités de travail hebdomadaire des personnes d'âge actif (15-64 ans) en fonction de leur situation familiale – personne vivant seule ou en couple – et de la présence ou non d'enfants. La moitié des salariés vivent en couple avec des enfants et ce groupe mérite ainsi une attention particulière dans la formulation des politiques publiques. C'est la raison pour laquelle les couples ayant des enfants âgés de moins de 15 ans sont étudiés de façon plus précise. Enfin, une analyse multivariée basée sur l'Enquête européenne sur les conditions de travail (EECT) évalue les risques de conflit entre vie professionnelle et vie familiale.

Graphique 1.8. Importance relative des différentes modalités du travail en Europe, 2000/01

Pourcentage des salariés travaillant selon les modalités indiquées dans leur emploi principal^a



a) Valeurs minimales, maximales et moyennes (non pondérées) pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suède.

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base de micro-données tirées de la troisième Enquête européenne sur les conditions de travail 2000/01 et de l'Enquête sur les conditions de travail dans les pays candidats, communiquées par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Différentes modalités d'offre de travail au sein de la famille. La partie A du tableau 1.9 présente la répartition moyenne des heures travaillées entre les hommes et les femmes d'âge actif en 2002 selon les catégories de famille, pour 11 États membres de l'Union européenne. Un coup d'œil rapide à la répartition des salariés selon le type de famille révèle que plus de 80 % des salariés vivent en couple – avec (49 %) ou sans (35 %) enfant –, pour 14 % de célibataires et 2 % de parents isolés. S'agissant des heures effectuées selon une subdivision par sexe et selon la situation familiale, les horaires pratiqués le plus fréquemment sont de l'ordre de 35 à 40 heures par semaine, ce qui correspond aux horaires standard de travail des salariés à plein-temps. Cependant, les salariées sont aussi plus susceptibles de travailler moins de 30 heures, alors qu'il est plus fréquent que leurs homologues masculins travaillent 45 heures ou plus. Les mères vivant seules avec au moins un jeune enfant de moins de six ans et les mères vivant en couple avec un enfant de moins de 15 ans sont les plus susceptibles de travailler à temps partiel. En outre, vivre en couple accroît la proportion de salariées qui pratiquent des horaires de travail courts. À l'inverse, il y a relativement peu de différences au niveau de la proportion d'hommes travaillant 45 heures ou plus, quelle que soit leur situation maritale ou familiale.

Le modèle de l'homme soutien de famille est moins la norme, comme en attestent les tendances observées dans la situation au regard de l'emploi des couples avec de jeunes enfants (tableau 1.9, partie B). Un constat qui confirme les conclusions du chapitre 4 de l'édition 2001 des *Perspectives de l'emploi* selon lesquelles, au cours des deux dernières

Tableau 1.9. Modalités du travail hebdomadaire des salariés selon la situation familiale^{a, b} et des familles vivant en couple, moyennes pour quelques pays européens
Partie A. Durée hebdomadaire de travail des salariés selon la situation familiale, 2002

| Catégorie de famille | Âge du dernier enfant | Sexe | Durée hebdomadaire habituellement travaillée dans l'emploi principal | | | | | | Parts dans l'emploi |
|--------------------------------|-----------------------|-------|--|-------|-------|-------|------|--------------------|---------------------|
| | | | < 30 heures | 30-34 | 35-40 | 41-44 | 45+ | Horaires variables | |
| Une personne, pas d'enfant | | Femme | 17.2 | 6.0 | 59.0 | 3.7 | 12.0 | 2.1 | 5.7 |
| | | Homme | 7.2 | 2.7 | 60.6 | 4.5 | 22.3 | 2.7 | 8.0 |
| Deux personnes, pas d'enfant | | Femme | 27.3 | 7.8 | 49.3 | 3.1 | 10.6 | 1.9 | 16.3 |
| | | Homme | 4.9 | 2.2 | 59.7 | 4.6 | 25.4 | 3.1 | 19.0 |
| Une personne, un enfant et + | Moins de 6 ans | Femme | 36.9 | 9.3 | 45.1 | 2.1 | 5.2 | 1.4 | 0.4 |
| | | Homme | 9.8 | 1.2 | 54.6 | 8.1 | 25.3 | 1.0 | 0.0 |
| | 6-14 ans | Femme | 30.2 | 11.0 | 47.4 | 2.3 | 7.1 | 2.0 | 0.7 |
| | | Homme | 10.3 | 5.6 | 57.5 | 5.2 | 17.9 | 3.5 | 0.1 |
| | 15 ans et + | Femme | 21.8 | 7.8 | 56.2 | 1.8 | 9.6 | 2.7 | 0.5 |
| | | Homme | 6.5 | 2.7 | 59.4 | 3.9 | 23.7 | 3.6 | 0.1 |
| Deux personnes, un enfant et + | Moins de 6 ans | Femme | 37.9 | 8.3 | 44.4 | 1.7 | 6.0 | 1.7 | 4.4 |
| | | Homme | 3.1 | 2.2 | 62.0 | 4.3 | 25.2 | 3.2 | 6.8 |
| | 6-14 ans | Femme | 44.5 | 9.2 | 35.5 | 1.8 | 7.2 | 1.9 | 8.8 |
| | | Homme | 2.9 | 1.9 | 60.2 | 4.2 | 27.4 | 3.4 | 12.3 |
| | 15 ans et + | Femme | 33.0 | 8.9 | 44.3 | 2.0 | 9.6 | 2.2 | 7.3 |
| | | Homme | 3.2 | 1.8 | 62.1 | 3.0 | 26.1 | 3.8 | 9.7 |
| Ensemble des salariés | | | 16.2 | 4.8 | 54.4 | 3.5 | 18.4 | 2.7 | 100.0 |

Partie B. Situation au regard de l'emploi des familles vivant en couple avec un enfant de moins de 15 ans, 1985-2002^c

| Situation au regard de l'emploi | Familles vivant en couple avec | | | | | | | |
|--|--------------------------------|------|------|------|--------------------------|------|------|------|
| | Enfant âgé de 0 à 6 ans | | | | Enfant âgé de 6 à 14 ans | | | |
| | 1985 | 1990 | 1995 | 2002 | 1985 | 1990 | 1995 | 2002 |
| Deux temps plein | 23 | 26 | 28 | 32 | 24 | 26 | 28 | 29 |
| Un temps plein et un temps partiel | 14 | 18 | 19 | 23 | 18 | 20 | 22 | 27 |
| Un temps plein avec partenaire sans emploi | 53 | 48 | 42 | 35 | 48 | 44 | 38 | 34 |
| Couples à temps partiel sans emploi | 9 | 9 | 11 | 9 | 10 | 9 | 11 | 10 |
| Ensemble des couples avec un enfant | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Partie C. Ensemble des durées hebdomadaires de travail des familles vivant en couple composées d'au moins un salarié et d'un enfant de moins de 15 ans^c

| Catégorie de famille | Âge du dernier enfant | Année | Durée hebdomadaire habituellement travaillée dans l'emploi principal | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|-------|--|-------|-------|-----|--------------------|-------|
| | | | < 39 heures | 40-59 | 60-79 | 80+ | Horaires variables | Total |
| Deux personnes, pas d'enfant | | 2002 | 15 | 21 | 24 | 20 | 20 | 100 |
| | | 1995 | 16 | 21 | 23 | 19 | 21 | 100 |
| | | 1990 | 15 | 22 | 20 | 18 | 26 | 100 |
| | | 1985 | 12 | 25 | 18 | 19 | 25 | 100 |
| Deux personnes, un enfant et + | Moins de 6 ans | 2002 | 14 | 32 | 29 | 18 | 8 | 100 |
| | | 1995 | 17 | 33 | 25 | 17 | 8 | 100 |
| | | 1990 | 18 | 36 | 23 | 15 | 8 | 100 |
| | | 1985 | 16 | 43 | 21 | 14 | 7 | 100 |
| | 6-14 ans | 2002 | 13 | 31 | 26 | 16 | 14 | 100 |
| | | 1995 | 15 | 32 | 24 | 17 | 12 | 100 |
| | | 1990 | 16 | 35 | 22 | 17 | 11 | 100 |
| | | 1985 | 14 | 39 | 21 | 15 | 11 | 100 |

a) Les catégories de familles se fondent sur la personne de référence dans les ménages échantillonnés et de leur conjoint. Ne sont pris en compte que les enfants qui ont un lien de sang ou d'adoption avec la personne de référence et/ou son conjoint. En conséquence, les autres membres des ménages multifamiliaux sont exclus de l'analyse. En outre, l'analyse se limite aux personnes en âge de travailler (partie A) ou aux membres des familles vivant en couple dans lesquelles la personne de référence est d'âge actif (parties B et C).

b) Moyennes pondérées pour les 11 pays de l'UE suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, et Royaume-Uni. Les données de la partie A sont pondérées par les niveaux d'emploi dans les pays concernés, les données de la partie B sont pondérées par les effectifs de familles vivant en couple et les données de la partie C sont pondérées par les effectifs de famille vivant en couples et comprenant au moins un actif salarié.

c) Les chiffres pour 1985 ne comprennent pas l'Espagne et le Portugal, car les données de l'ECFT pour ces pays ne sont disponibles que depuis 1987. Néanmoins, un test de sensibilité pour 1987 indique que ces exclusions ont probablement des impacts limités sur les données présentées.

Source : Données spécialement extraites par Eurostat sur la base de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (ECFT).

décennies, la proportion moyenne de couples avec un enfant de moins de six ans (ou de moins de 15 ans), où l'homme salarié à plein-temps est le seul apporteur de revenu, a reculé d'un niveau supérieur à 50 % en 1985 pour ne concerner qu'une famille sur trois en 2002. Parallèlement, la proportion de ménages bi-actifs composés d'un salarié à pleintemps et d'un salarié à temps partiel ou de deux salariés à plein-temps a régulièrement progressé, passant respectivement de 14 % et 23 % en 1985 à 23 % et 32 % en 2002. Ainsi les familles ayant de jeunes enfants (de moins de 15 ans) où les deux parents travaillent sont de plus en plus courantes, puisqu'elles représentent en 2002 plus de la moitié des familles biparentales ayant de jeunes enfants.

L'évolution de l'activité professionnelle des couples avec de jeunes enfants, composés de femmes de plus en plus actives dans des emplois à temps partiel ou à plein-temps, est encore confirmée par l'allongement de la durée hebdomadaire du travail des ménages bi-actifs (tableau 1.9, partie C). Il faut également noter que les couples sans enfant font plus fréquemment état d'horaires de travail variables, sous forme de modalités souples, que les couples avec de jeunes enfants qui déclarent plutôt pratiquer des horaires de travail plus courants.

Cette analyse descriptive met en évidence le fait, guère surprenant, que les modalités du travail des salariés continuent d'être influencées par la situation familiale. Néanmoins, une part grandissante de mères actives ayant de jeunes enfants occupent des emplois à plein-temps et à temps partiel. Par conséquent, les couples à salaire unique ne constituent plus la norme, en particulier pour les familles ayant de jeunes enfants. Ainsi, le nombre d'heures ouvrées chez les couples ayant de jeunes enfants s'est accru au fil du temps. De ce fait, l'adoption de mesures visant à inciter les mères à travailler risque de mettre en péril l'équilibre professionnel et familial, ce qui implique pour les pouvoirs publics de porter une attention particulière aux questions liées à la garde des enfants, au congé parental et aux interruptions de carrière. Tout aussi importantes sont les questions relatives aux horaires de travail et à d'autres aspects de la vie active, tels que le trajet du domicile au travail, qui sont examinés dans la section suivante²¹.

Horaires de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'une des questions principales liées à la flexibilité du temps de travail et au bien-être est de savoir si les horaires atypiques et les horaires longs rendent plus facile ou plus difficile de concilier activité professionnelle et vie familiale. Le tableau 1.10 présente quelques éléments de réponse sur ce point pour 19 pays d'Europe en 2000/01. Les valeurs présentées dans ce tableau renvoient à des estimations de l'accroissement du pourcentage de travailleurs déclarant avoir du mal à concilier leurs horaires de travail et leurs « engagements familiaux ou sociaux »²². Le modèle de base comprend un certain nombre de variables de contrôle renvoyant à différents groupes démographiques et caractéristiques d'emploi ainsi qu'au nombre total d'heures effectuées par semaine.

La plus grande difficulté à concilier horaires de travail et vie familiale est associée très significativement à la présence d'enfants dans le ménage, au fait d'être plus jeune et de travailler de longues heures ou dans des emplois plus exigeants ou d'être travailleur indépendant. Les trois modèles augmentés (colonnes 2 à 4) intègrent en plus diverses combinaisons de variables indicatrices correspondant à quinze modes d'organisation du temps de travail. Ces variables sont en général statistiquement très significatives et, au vu des estimations, ont une forte incidence sur l'existence ou non de conflit entre vie professionnelle et vie familiale. Pareil conflit est plus fréquent pour les salariés dont les

Tableau 1.10. Estimations multivariées de l'impact des horaires de travail sur la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale en Europe, 2000/01

Estimation en points de pourcentage de l'augmentation de la probabilité d'une incompatibilité entre vie professionnelle et vie familiale à partir de modèles logit ordonnés^a

| | Modèle de base (1) | Horaires atypiques (2) | Horaires irréguliers (3) | Modèle entier (4) |
|--|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------|
| I. Variables de contrôle | | | | |
| Interaction avec le sexe et la situation familiale | | | | |
| Personne de référence : homme célibataire sans enfant | | | | |
| Homme en couple avec enfant | 6.8*** | 6.0*** | 6.5*** | 5.8*** |
| Homme célibataire avec enfant | 3.8 | 5.7** | 3.7 | 4.0 |
| Femme en couple avec enfant | 6.1*** | 8.3*** | 6.8*** | 8.1*** |
| Femme célibataire avec enfant | 7.2*** | 9.3*** | 6.7*** | 8.2*** |
| Homme en couple sans enfant | 1.6 | 1.6 | 1.8 | 1.6 |
| Femme en couple sans enfant | 0.3 | 2.9** | 0.5 | 2.2 |
| Femme célibataire sans enfant | 1.3 | 2.7** | 0.8 | 2.1 |
| Groupe d'âge | | | | |
| Personne de référence : 35-44 ans | | | | |
| 15-24 ans | 4.6*** | 2.3* | 2.1 | 1.0 |
| 25-34 ans | 1.9** | 1.1 | 1.1 | 0.6 |
| 45-54 ans | -2.9*** | -2.1** | -3.9*** | -3.0*** |
| 55-64 ans | -5.0*** | -3.8*** | -6.0*** | -4.9*** |
| Situation au regard de l'emploi | | | | |
| Personne de référence : salarié | | | | |
| Travailleur indépendant | 6.2*** | 2.1* | 9.4*** | 7.5*** |
| Intensité de l'emploi | | | | |
| Personne de référence : emploi d'intensité moyenne | | | | |
| Emploi de faible intensité | -7.9*** | -6.2*** | -5.9*** | -5.3*** |
| Emploi d'intensité élevée | 7.1*** | 6.8*** | 5.7*** | 5.5*** |
| II. Durée totale du travail | | | | |
| Nombre d'heures hebdomadaires/10 | 10.5*** | 8.2*** | 11.0*** | 8.8*** |
| Temps de trajet (heures par jour) | 5.5*** | 6.4*** | 4.9*** | 6.1*** |
| III. Horaires atypiques | | | | |
| Travail de nuit | - | 10.2*** | - | 9.9*** |
| Travail le soir | - | 12.9*** | - | 11.5*** |
| Travail le dimanche | - | 4.5*** | - | 2.5** |
| Travail le samedi | - | 10.4*** | - | 8.2*** |
| Horaires longs ^b | - | 4.8*** | - | 3.6*** |
| Travail posté | - | 6.9*** | - | 7.0*** |
| IV. Horaires irréguliers | | | | |
| Horaires variables | | | | |
| Horaires quotidiens variables | - | - | 7.5*** | 5.7*** |
| Jours de travail dans la semaine variables | - | - | 13.3*** | 5.5*** |
| Horaires de début et de fin variables | - | - | 7.9*** | 6.1*** |
| Changement d'horaire et préavis | | | | |
| Changement d'horaire sans préavis | - | - | 14.0*** | 9.8*** |
| Changement d'horaire avec un jour de préavis | - | - | 9.5*** | 4.8* |
| Changement d'horaire avec plus d'un jour de préavis | - | - | 10.0*** | 1.6 |
| Contrôle exercé sur les horaires de travail | | | | |
| Peut prendre des pauses à son gré | - | - | -4.7*** | -3.3*** |
| Peut prendre des jours de congé à son gré | - | - | -7.3*** | -7.1*** |
| Peut avoir un droit de regard sur ses horaires | - | - | -7.5*** | -6.6*** |
| Nombre d'observations | 21 314 | 21 053 | 17 774 | 17 713 |
| Log-vraisemblance ^c | -22 208.8*** | -20 930.0*** | -17 857.2*** | -17 339.3*** |

*** ** * statistiquement significatifs aux seuils 1 %, 5 % et 10 % respectivement (test bilatéral).

a) Les modèles logit ordonnés ont été estimés par la méthode du maximum de vraisemblance sur les données relatives à 19 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suède) considérés dans leur ensemble. Les spécifications comprennent des effets fixes par pays, en sus des régresseurs mentionnés ci-dessus. La personne de référence est un homme célibataire sans enfant, âgé de 35 à 44 ans, salarié occupant un emploi d'intensité moyenne, dont les horaires de travail et le temps de trajet sont fixés aux valeurs moyennes de l'échantillon. Les horaires de travail sont réguliers et se limitent à la durée normale du travail les jours ouvrables. La variable dépendante se présente sous la forme d'un indice de la compatibilité entre vie professionnelle et vie de famille qui peut prendre quatre valeurs, la valeur 0 correspondant à une compatibilité totale (horaires de travail se concilient « très bien » avec « les obligations familiales et sociales ») et la valeur 3 à une incompatibilité (horaires de travail ne se concilient « pas du tout » avec « les obligations familiales et sociales »). Les chiffres reportés dans le tableau indiquent l'accroissement de la probabilité de conflit entre vie professionnelle et vie familiale induit par l'augmentation d'une unité de cette variable.

b) Par nombre d'heures de travail élevé, on entend plus de 10 heures par jour au moins une fois par mois.

c) Le degré de significativité statistique est celui qui ressort d'un test du Chi² appliqué à l'ensemble des régresseurs.

Source : Estimations du Secrétariat établies sur la base de micro-données tirées de la Troisième enquête européenne sur les conditions de travail 2000/01 et de l'Enquête sur les conditions de travail dans les pays candidats, communiquées par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

horaires sont atypiques (par exemple travail le soir, la nuit ou le week-end), ou dont les horaires de travail sont irréguliers ou imprévisibles²³. Les travailleurs qui peuvent exercer un certain contrôle sur l'aménagement de leur temps de travail font état de moins de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, par exemple pour choisir quand prendre leurs pauses ou leurs jours non travaillés²⁴.

Conclusions

Le présent chapitre a étudié plusieurs facettes de l'organisation du temps de travail, selon deux perspectives : i) une perspective qui englobe l'ensemble de l'économie, centrée sur le nombre total d'heures travaillées en tant que facteur de production, et qui montre en quoi un nombre total d'heures supérieur se traduit par une hausse de la production et du revenu ; et ii) la perspective du salarié, qui met l'accent sur la complexité et la diversité des modalités d'aménagement du temps de travail et sur le coût d'opportunité du temps consacré à un emploi rémunéré. La logique dans laquelle s'inscrivent les mesures visant à améliorer la performance de la croissance économique relève plutôt de la première, alors que les débats sur la politique de l'emploi et sur la réglementation du marché du travail renvoient plutôt à la seconde. Nonobstant, ces deux perspectives sont très complémentaires et leur juxtaposition est riche d'éléments précieux qui peuvent aider à déterminer l'intérêt relatif de diverses options sur le plan de l'action des pouvoirs publics.

Sur le plan empirique, les principales conclusions sont les suivantes :

- Les comparaisons internationales du nombre d'heures ouvrées se heurtent à des difficultés d'ordre à la fois théorique et pratique, dues à l'utilisation par les pays de différentes sources et méthodes statistiques. Les estimations partiellement harmonisées utilisées ici font apparaître des très fortes disparités entre les pays de l'OCDE quant au nombre total d'heures travaillées par habitant. En 2002, le niveau d'utilisation de la main-d'œuvre allait de 600 heures par an en France à 1 100 heures en Corée. On peut observer quelques grandes tendances régionales ou linguistiques : le nombre total d'heures par habitant est supérieur à la moyenne en Corée, au Japon et dans les pays anglophones non membres de l'UE. Le temps de travail est aussi relativement élevé dans les anciennes économies planifiées, ainsi qu'en Islande et en Suisse. À l'inverse, l'utilisation de la main-d'œuvre est largement inférieure à la moyenne de l'OCDE dans un grand nombre de pays de l'UE. Les écarts internationaux du nombre d'heures par travailleur et du taux d'emploi global contribuent à peu près à parts égales à cette dispersion.
- Dans la majorité des pays de l'OCDE, le nombre d'heures par habitant et le nombre d'heures par travailleur ont suivi des trajectoires très divergentes entre 1970 et 2000 en raison des variations du taux d'emploi global. Dans certains pays (l'Espagne et l'Irlande par exemple), la forte augmentation du taux d'emploi a largement compensé le déclin à long terme du nombre d'heures par travailleur, d'où une augmentation tendancielle soutenue du nombre d'heures par habitant. On note une évolution similaire dans plusieurs pays anglophones dont les États-Unis, où la hausse du taux d'emploi s'est quelque peu ralentie ces derniers temps mais où le déclin tendanciel du nombre d'heures par travailleur s'est également arrêté. À l'autre extrémité, on trouve des pays où le déclin tendanciel du nombre d'heures par travailleur l'a emporté sur la hausse (si hausse il y a eu) du taux d'emploi, avec pour résultat une forte diminution du nombre d'heures par habitant durant les trois dernières décennies (en France et au Japon par

exemple). Dans la plupart des pays où l'utilisation de la main-d'œuvre a augmenté depuis 1970, ce phénomène est en grande partie imputable à la hausse du taux d'emploi des femmes d'âge très actif. Dans ceux où l'utilisation de la main-d'œuvre a régressé, le déclin du taux d'emploi et/ou du nombre moyen d'heures travaillées par les hommes d'âge très actif est le principal responsable de la baisse du nombre d'heures travaillées par habitant.

- Les pays de l'OCDE où le nombre annuel moyen d'heures effectuées par les salariés est inférieur à la moyenne ont généralement des taux d'emploi supérieurs à la moyenne. La corrélation négative entre l'emploi et les heures ouvrées ne résulte probablement pas de la possibilité de répartir un volume de travail fixe de manière plus ou moins uniforme au sein de la population adulte. Il s'avère que la réponse de l'offre de travail à l'amélioration à long terme de la productivité et des niveaux de vie varie entre les marges intensive et extensive : la hausse de la productivité par heure travaillée est associée à une baisse du nombre annuel d'heures par salarié, mais à une hausse du taux d'emploi. Toutefois, ces corrélations ne sont pas « étroites », c'est-à-dire qu'un grand nombre de facteurs autres que la productivité affectent les taux d'emploi et le nombre annuel d'heures par actif occupé. En particulier, la comparaison entre les huit pays de l'OCDE affichant les niveaux de productivité les plus élevés (et des niveaux plus ou moins équivalents) met en évidence des écarts sensibles des taux d'emploi comme du nombre moyen d'heures ouvrées par travailleur – l'utilisation de la main-d'œuvre étant, souvent de loin, plus élevée aux États-Unis que dans les pays européens à forte productivité.
- Les différences entre pays de la durée annuelle moyenne du travail sont dues à plusieurs facteurs, les variations de la durée hebdomadaire moyenne du travail et du nombre de semaines travaillées dans l'année jouant un rôle important. Dans les pays européens de l'OCDE, la durée hebdomadaire moyenne du travail varie entre 32 heures aux Pays-Bas, pays où l'incidence de l'emploi à temps partiel est particulièrement élevée, et 42 heures en Pologne et en République slovaque. Le nombre de semaines travaillées par an s'échelonne entre 35 en Suède, qui enregistre les absences pour maladie et maternité les plus longues, et 45 en Grèce.
- Dans les pays où les données sont disponibles, la tendance au fléchissement du nombre annuel moyen d'heures par travailleur observée entre 1990 et 2002 est due principalement à l'importance croissante de l'emploi à temps partiel, la diminution du nombre d'heures effectuées annuellement par les travailleurs à plein-temps jouant un rôle plus modeste, quoique significatif.
- La dispersion de la durée hebdomadaire habituelle du travail au sein de la population active a globalement augmenté depuis 1990, mais la semaine de 40 heures reste la norme dans une grande majorité de pays membres de l'OCDE.
- Le nombre d'heures travaillées par les couples ayant de jeunes enfants a considérablement augmenté depuis 1985 en raison de la progression de l'emploi chez les mères. Le nombre d'heures de travail rémunérées effectuées par les mères dépend largement des circonstances familiales, les femmes qui ont de jeunes enfants ayant de fortes chances de travailler à temps partiel.
- Une proportion considérable de l'ensemble des travailleurs déclare travailler en dehors des heures normales de travail, par exemple le soir, la nuit ou le week-end. On observe des recouvrements importants entre ces personnes et celles qui déclarent avoir du mal à concilier vie professionnelle et vie familiale. Les personnes qui effectuent de longues

heures de travail, qui effectuent de longs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail et qui ont des horaires de travail irréguliers ou imprévisibles font état des mêmes difficultés. En revanche, les travailleurs qui sont plus libres de choisir leurs horaires de travail concilient plus facilement vie professionnelle et vie familiale.

On peut tirer de l'ensemble de ces conclusions empiriques deux grands enseignements pour l'action des pouvoirs publics. Un premier élément est l'articulation entre les mesures en faveur de la croissance (OCDE, 2003c) et les mesures en faveur de l'emploi qui visent à enrayer la hausse du chômage et à relever le taux d'emploi face au vieillissement de la population (OCDE, 2003b). Dans les deux cas, il faut impérativement parvenir à accroître la part de la population d'âge actif occupant un emploi rémunéré. En outre, chacune des deux perspectives met en avant des aspects des choix des pouvoirs publics que l'autre tend à sous-estimer. Si l'on examine les avantages d'une augmentation du nombre total d'heures travaillées dans une perspective de croissance, on tend à négliger l'importance déterminante de la marge extensive de l'offre de travail (c'est-à-dire l'accroissement du taux d'emploi) et, a fortiori, à ne pas prendre suffisamment en compte le rôle positif que peut jouer le travail à temps partiel pour accroître le taux d'activité et l'utilisation totale de la main-d'œuvre, même si cela fait baisser la durée annuelle moyenne du travail par salarié. À l'inverse, la plupart des débats autour des mesures visant à accroître les taux d'emploi, comme moyen de maintenir un niveau de vie élevé face au vieillissement démographique, se placent dans une approche numérique de l'apport de travail, qui ne prend pas en compte le nombre généralement plus faible d'heures effectuées par les membres de groupes sous-représentés lorsqu'ils sont intégrés à la population active.

Un deuxième élément est l'importance qu'il y a à combiner des mesures ayant pour effet d'accroître l'emploi et le nombre d'heures travaillées à des mesures visant à réduire le coût d'opportunité du temps consacré au travail, par exemple en adaptant mieux les horaires de travail aux autres activités de la vie quotidienne. La flexibilité du temps de travail peut être un élément clé, mais il est évident que les formules souples d'aménagement du temps de travail qui facilitent l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale ne se recoupent que partiellement avec le type de flexibilité souhaitée par les employeurs. Enfin, les modalités d'organisation du travail ont divergé depuis 1970 parmi les pays de l'OCDE à forte productivité. Il importe de mieux comprendre les facteurs institutionnels et culturels à l'origine de telles évolutions divergentes, notamment pour déterminer si de nouvelles mesures des pouvoirs publics sont souhaitables pour infléchir l'évolution de l'aménagement du temps de travail.

Notes

1. Cette section analyse uniquement les heures de travail *rémunérées*, que nous appellerons simplement les « heures de travail » dans la suite du document par souci de commodité. Il faut ainsi signaler que les comparaisons des heures travaillées présentées dans ce document ne tiennent compte ni du travail non rémunéré ni du travail rémunéré dans l'économie informelle, étant donné que ces formes d'emploi ne sont pas couvertes par les enquêtes sur la population active et les autres sources de données utilisées ici (voir le chapitre 5).
2. Le nombre d'heures travaillées par habitant est obtenu en divisant le nombre total d'heures travaillées par la taille de la population. Il s'agit du facteur travail dans la théorie de la production et est parfois désigné par le terme « utilisation de la main-d'œuvre ».
3. Gordon (2002) aborde cette question dans une perspective à plus long terme. Ayant comparé 12 pays d'Europe occidentale et les États-Unis, l'auteur est parvenu à la conclusion que le PIB par habitant de l'Europe représentait seulement 56 % de celui des États-Unis en 1950 et que le déficit

de revenu européen s'expliquait entièrement par une moindre productivité du travail. L'écart de productivité s'est considérablement rétréci durant les quatre décennies suivantes, pour ne plus représenter que 5 % en 2000. En revanche, l'écart de revenu par habitant était encore de 23 % car le nombre d'heures travaillées par habitant a décliné beaucoup plus vite en Europe qu'aux États-Unis, la divergence ayant commencé à se manifester aux alentours de 1970.

4. À titre d'exemple, les heures travaillées sont déclarées non pas par actif occupé mais par poste occupé (ou par emploi) en Allemagne, au Canada, aux États-Unis, en France, au Japon, en Suède et en Suisse, et la conversion vers les heures ouvrées par actif occupé n'a été faite que pour les États-Unis (voir l'annexe 1.A1). Il est probable que cette différence affecte le classement des pays en termes de niveau et de croissance, en particulier pour les pays où de nombreuses personnes ont des activités multiples. Cela étant, cette différence n'a aucun effet sur les estimations du nombre total d'heures par habitant. Par ailleurs, les données sur les heures par actif occupé de la Corée concernent uniquement les salariés couverts par l'enquête mensuelle sur la population active, menée auprès des établissements de 30 salariés ou plus.
5. Étant donné que l'estimation utilisée ici pour l'emploi est le nombre moyen d'actif occupé durant l'année et non les personnes employées à un moment donné de l'année, il est nécessaire pour la cohérence des données que le nombre annuel d'heures par actif occupé soit calculé sur la base des actifs occupés exprimés en équivalent année-pleine (voir l'annexe 1.A1).
6. Pour calculer la moyenne OCDE du nombre d'heures par habitant (ainsi que le nombre d'heures par actif occupé et le taux d'emploi), on utilise comme coefficient de pondération la taille de la population (ainsi que la taille de l'emploi et de la population en âge de travailler respectivement).
7. Sauf en Corée (où l'effet démographique positif de sept points de pourcentage compense exactement l'effet négatif du taux d'emploi, et où le nombre très élevé d'heures effectuées par actif occupé se traduit par un taux d'utilisation de la main-d'œuvre équivalent à la moyenne de l'OCDE) et au Mexique (où l'effet démographique de huit points de pourcentage, en raison d'un taux de dépendance supérieur à la moyenne de la population n'étant pas en âge de travailler, neutralise presque entièrement les neuf points de pourcentage correspondant à l'effet du nombre d'heures par actif occupé, de sorte que le taux d'emploi, inférieur à la moyenne, se traduit par une utilisation de la main-d'œuvre également inférieure à la moyenne).
8. Cette répartition démographique explique également en partie la corrélation inter-pays négative entre le taux d'emploi et le nombre moyen d'heures par travailleur analysée précédemment. Dans les pays où le taux d'emploi est élevé, une plus forte proportion de la population active se compose de membres de groupes sous-représentés qui travaillent généralement moins d'heures que les hommes d'âge très actif.
9. Dans cette analyse de décomposition des variations, le taux d'emploi correspond au niveau d'emploi divisé par la population âgée de 15 ans ou plus, ce qui permet de couvrir les mêmes tranches d'âge que l'article de Heisz et LaRochelle-Côté (2003).
10. L'analyse se limite à 14 pays européens, pour lesquels les données sur la période 1990-2002 sont disponibles dans l'Enquête communautaire sur les forces de travail (ECFT), et le Canada et les États-Unis, pour lesquels les résultats proviennent de Heisz et LaRochelle-Côté (2003). Les résultats pour ces deux derniers pays ne sont pas entièrement comparables avec ceux des autres pays européens. Une première différence réside dans le fait que, pour le Canada et les États-Unis, les heures annuelles renvoient aux heures *habituellement* travaillées dans l'emploi principal, au lieu des heures *effectivement* travaillées dans tous les emplois, qui est le concept retenu dans ce chapitre. Une seconde différence porte sur le fait que, dans ces deux pays, le concept d'emploi retenu correspond au nombre de « personnes ayant exercé un emploi à un moment quelconque de l'année (précédente) », au lieu du nombre moyen d'actif occupé durant l'année. Compte tenu de ces deux différences, les estimations du nombre d'heures ouvrées par habitant pour le Canada et les États-Unis présentées dans le graphique 1.5 diffèrent des estimations utilisées dans les graphiques 1.1 à 1.3. À titre d'exemple, les données incluses pour les États-Unis dans le graphique 1.5 indiquent que le nombre d'heures annuelles habituellement ouvrées par actif occupé a augmenté de 5.4 % entre 1989 et 2002, tandis que la partie B du graphique 1.3 montre des heures effectives inchangées sur la même période. Cette différence reflète sans doute l'impact, sur les mesures d'heures annuelles retenues dans le graphique 1.5, du travail exercé seulement une partie de l'année seulement. Rones et al. (1997) montre que le nombre d'heures annuelles habituellement travaillées par les actifs ayant exercé un emploi à un moment quelconque de l'année s'est accru aux États-Unis, avec le recul du travail exercé seulement une partie de l'année. Malgré ces sources de non-comparabilité, les résultats pour le Canada et les États-Unis sont néanmoins qualitativement intéressants s'agissant de la ventilation démographique de l'évolution globale du nombre d'heures travaillées par habitant.

11. Ces deux groupes se chevauchent dans une large mesure. De manière générale, la hausse du taux d'emploi explique entièrement ou presque entièrement la hausse du nombre d'heures par habitant pour ces groupes, car elle fait plus que compenser la modeste réduction du nombre d'heures par travailleur. Voir OCDE (2004) pour des résultats détaillés.
12. La Suède fait quelque peu figure d'exception, au sens où la baisse du nombre d'heures par habitant pour les femmes et les personnes d'âge très actif y a apporté une contribution significative au déclin global de l'utilisation de la main-d'œuvre, phénomène qui reflète probablement les problèmes d'emploi provoqués par les chocs macroéconomiques défavorables du début des années 90.
13. Conformément à la Résolution du BIT de 1962 sur les statistiques des heures de travail, les heures effectivement travaillées prennent en compte la durée normale du travail (durée légale ou contractuelle), le nombre d'heures au-delà duquel tout travail effectué est rémunéré au taux des heures supplémentaires, le temps consacré à la préparation du lieu de travail, le temps correspondant à de courtes périodes de repos sur le lieu de travail, mais en sont exclues les heures rémunérées mais non effectuées, telles que les congés annuels, jours fériés, congés de maladie, congés de maternité, etc., payés, les pauses pour les repas et le temps consacré aux trajets entre le domicile et le lieu de travail. Toutefois, pour aligner la définition du BIT sur celle du Système de comptabilité nationale de 1993, il convient d'inclure également dans la durée effective du travail les heures supplémentaires non rémunérées (voir www.ilo.org/public/english/bureau/stat/download/res/hours.pdf).
14. En outre, la diversification croissante des horaires de travail, étudiée plus à fond dans le présent chapitre, traduit l'adoption de mesures – légales ou convenues dans le cadre de négociations collectives entre partenaires sociaux – destinées à accroître la flexibilité de la main-d'œuvre et du temps de travail pour satisfaire à des exigences de production, ainsi qu'une individualisation grandissante des contrats de travail dans un certain nombre de pays de l'OCDE. En conséquence, le « nombre d'heures ouvrées par semaine » ne correspond pas nécessairement à la durée standard du travail au cours d'une semaine type, mais plutôt au nombre moyen d'heures hebdomadaires ouvrées sur un certain nombre de semaines – correspondant à la « période d'établissement des moyennes » – au-delà duquel les heures travaillées doivent être rémunérées en heures supplémentaires.
15. Elle englobe, outre la durée normale du travail (durée légale ou contractuelle), toutes les heures supplémentaires – rémunérées ou non – effectuées régulièrement, et exclut les principales pauses correspondant aux repas. Elle est considérée comme la « valeur modale des heures effectivement ouvrées par semaine sur une longue période ».
16. Il est surprenant de constater que la corrélation entre une plus grande dispersion du nombre d'heures et un taux d'emploi plus élevé était nettement plus forte en 1990 (0.69) que 12 ans plus tard. Néanmoins, une corrélation positive faible (0.24) a été mise en évidence entre les variations de 1990 à 2002 de l'écart type du nombre d'heures hebdomadaires habituelles de travail et du ratio emploi-population.
17. Selon les définitions utilisées dans l'Enquête communautaire sur les forces de travail de 2001, il s'agit des modalités officielles de travail convenues avec l'employeur qui interviennent de façon régulière ou habituelle, c'est-à-dire plus de la moitié des jours ou des semaines au cours des quatre semaines précédant la semaine de référence considérée dans l'enquête (voir www.eu-datashop.de/download/EN/spezial/lfs/methoden.pdf).
18. Selon les définitions de l'ECFT, le travail du soir commence normalement après l'horaire habituel de travail de jour et dure jusqu'au moment du coucher, tandis que le travail de nuit renvoie aux heures effectuées après l'heure habituelle du coucher.
19. Le graphique 1.8 rend compte de la fréquence des horaires atypiques, tels que recensés dans le tableau 1.8. La fréquence indiquée par l'EECT est sensiblement supérieure, ce qui s'explique au moins partiellement par le fait qu'elle renvoie à des horaires atypiques s'appliquant au moins une fois par mois, mais pas régulièrement.
20. La proportion de travailleurs, dont les horaires de travail changent, représente la somme des trois catégories recensées (à savoir les salariés qui n'en sont pas informés à l'avance, ceux qui en sont informés un jour à l'avance et ceux qui en sont informés plus d'un jour à l'avance), soit 25 % pour les femmes et 27 % pour les hommes.
21. Voir Chenu et Robinson (2002) et Hamermesh (2002) pour des analyses plus détaillées de l'aménagement du temps de travail au sein des familles, et Gornick et Meyers (2003) et OCDE (2002) pour des analyses des mesures permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

22. L'effet est estimé par l'application d'un modèle logit ordonné à des micro-données concernant plus de 20 000 salariés, et tirées de la dernière enquête Enquête européenne sur les conditions de travail (EECT).
23. Pour l'interprétation de ces effets, il faut noter que la personne de référence pratique des horaires inchangés durant les horaires normaux de travail et a une semaine de travail de longueur moyenne.
24. Souvent, les travailleurs ne peuvent pas choisir les aménagements des horaires de travail les plus compatibles avec leur vie familiale. Au moyen de données de 1997 pour les États-Unis, Golden (2001) conclut que les travailleurs souhaitant avoir quelque liberté de choix de leurs horaires de travail (du début et de la fin de la journée de travail) doivent souvent également accepter des horaires longs, atypiques ou imprévisibles.

ANNEXE 1.A1

Sources, définitions et comparabilité internationale des données pour l'analyse du temps de travail dans l'ensemble de l'économie

Les données concernant le nombre total d'heures ouvrées et les données sur l'emploi utilisées dans ce chapitre pour l'analyse du temps de travail dans l'ensemble de l'économie sont extraites de la base de données de l'OCDE sur la productivité récemment publiée, accessible sur le site de OCDE à l'adresse suivante : www.oecd.org/statistics/productivity¹. La présente annexe donne un aperçu des sources des données et des définitions sur lesquelles elles s'appuient, en s'intéressant plus particulièrement à la question de la comparabilité internationale du nombre moyen d'heures ouvrées par actif occupé par an (pour une analyse plus détaillée de ces questions, voir Ahmad *et al.*, 2003 ; OCDE, 2003d).

Selon le Système de comptabilité nationale de 1993 (Nations unies, 2004), le nombre total d'heures *effectivement* ouvrées est la mesure globale du facteur travail privilégiée pour l'analyse de la productivité, car elle reflète le volume de travail correspondant au travail indépendant et à l'emploi salarié pour la production de biens et services par unité de production résidente. Du point de vue de la mesure, le nombre total d'heures annuelles *effectivement* ouvrées dans l'ensemble de l'économie est le produit du niveau d'emploi moyen sur un an et du nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par actif occupé en équivalent année pleine. Les estimations relatives au nombre annuel d'heures de travail par actif occupé utilisées pour le calcul du volume d'heures travaillées sont elles-mêmes généralement dérivées à partir d'estimations de la durée d'une semaine de travail typique, habituel ou régulière (des travailleurs à plein-temps et à temps partiel) et du nombre moyen de semaines effectivement ouvrées au cours de l'année par les actifs occupés en équivalent année pleine.

En général, la comparabilité internationale des données sur l'emploi est considérée comme assez bonne, étant donné qu'il est le plus souvent possible d'obtenir des estimations conformes aux recommandations du BIT sur les statistiques de l'emploi. En revanche, les statistiques sur le nombre d'heures ouvrées, qui reposent sur une grande diversité de sources et de méthodes, sont moins harmonisées sur le plan international. La présente annexe se poursuit par une analyse des méthodes de mesure utilisées et des principales difficultés susceptibles d'affecter la comparabilité des données entre les pays membres de l'OCDE.

Sources et méthodes utilisées pour estimer le nombre moyen d'heures annuelles ouvrées par actif occupé

La base de données sur la productivité utilise les estimations du nombre moyen d'heures annuelles effectivement ouvrées par actif occupé recueillies par l'OCDE et publiées une fois par an dans le tableau F de l'annexe statistique des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE depuis quelques années. Ces données sont maintenant disponibles pour 24 pays de l'OCDE dans la base de données de l'OCDE sur la durée annuelle effective du travail². Dans la majorité des cas, les offices nationaux de statistique produisent des estimations de la durée annuelle du travail qu'ils communiquent au Secrétariat de l'OCDE. Cependant, le Secrétariat calcule ces estimations pour sept pays européens (Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas et Portugal) en utilisant les résultats de l'Enquête communautaire sur les forces de travail (ECFT).

Pour établir leurs estimations du nombre moyen d'heures annuelles effectivement travaillées, les pays utilisent les meilleures sources de données disponibles pour différentes catégories de travailleurs, secteurs d'activité et composantes de la variation par rapport à la durée habituelle ou normale du travail (tels que les jours fériés, les congés annuels, les heures supplémentaires, les absences dues à la maladie ou à la maternité). Du fait que les estimations de la durée annuelle du travail résultent d'une combinaison, souvent complexe, de multiples sources de données, il est difficile d'évaluer aisément la comparabilité internationale de ces estimations. Sont rapportées ci-dessous quelques exemples de pratiques nationales et internationales variées en matière d'estimation du temps de travail :

- Au Japon et aux États-Unis, le nombre d'heures travaillé par actif occupé résulte d'une méthode directe d'estimation à partir des résultats d'enquêtes auprès des établissements qui portent, au Japon, sur les travailleurs réguliers et, aux États-Unis, sur les ouvriers et le personnel non cadre occupant des emplois salariés dans le secteur privé. Ces estimations sont ensuite étendues à l'ensemble des actifs occupés en utilisant les résultats des enquêtes sur la population active et d'autres sources.
- L'Allemagne, la France, la Norvège et la Suisse utilisent une « méthode des composantes » pour mesurer la durée annuelle du travail. Selon cette méthode, on commence par estimer de façon directe la durée normale du travail qui, selon la source retenue, peut renvoyer aux heures offertes (à partir d'enquêtes auprès des établissements), aux heures contractuelles (tirées des sources administratives) ou aux heures normales (provenant d'enquêtes sur la population active). Il est procédé alors à divers ajustements afin de tenir compte des écarts entre la durée normale du travail et les heures effectivement ouvrées, qui consistent à retrancher les absences et à ajouter les heures supplémentaires. L'information recueillie à partir de plusieurs sources est ensuite combinée. À titre d'exemple, on peut calculer le temps consacré aux congés annuels à partir des données d'enquêtes auprès des établissements sur les congés payés ou du nombre de jours de congés réglementaires auxquels peuvent prétendre les salariés. Pareillement, les heures non travaillées pour cause de maladie sont estimées à partir des registres administratifs de la sécurité sociale et/ou extraites des enquêtes sur la santé.
- Pour l'Australie, le Canada, l'Espagne, la Finlande, l'Islande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède, les estimations reposent principalement sur les résultats d'enquêtes sur la population active. Le nombre annuel d'heures ouvrées est obtenu par une méthode

directe permettant d'annualiser les heures hebdomadaires effectivement travaillées, qui couvre toutes les semaines de l'année dans le cas d'enquêtes réalisées en continu. S'agissant des enquêtes sur la population active, qui ont une semaine de référence fixe par mois, cette méthode revient à établir une moyenne des heures ouvrées au cours de douze semaines dans l'année, ce qui rend nécessaire des ajustements pour les événements exceptionnels, tels que les jours fériés tombant en dehors des semaines de référence (par exemple au Canada et en Finlande).

- Comme indiqué précédemment, le Secrétariat de l'OCDE procède à des estimations de la durée annuelle du travail pour la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal. Il utilise à cette fin une variante de la méthode des composantes qui s'appuie essentiellement sur les données du printemps de l'Enquête communautaire sur les forces de travail³. Cependant, des résultats qui se fondent sur un seul trimestre ont peu de chances de permettre une estimation précise du nombre de jours non travaillés en raison des congés annuels, qui sont la première cause d'absence. Le nombre de jours de congés annuels par an prévus dans la réglementation et le nombre de jours fériés sont tirés des données de l'Observatoire européen des relations industrielles (EIRO)⁴. En outre, le nombre de jours non travaillés pour cause de maladie ou de maternité, la deuxième raison d'absence du travail, est corrigé pour tenir compte d'une sous-estimation de ce type d'absences dans les enquêtes sur la population active, estimée à 50 %, par rapport aux absences rapportées dans les enquêtes sur la santé et les registres administratifs de la sécurité sociale (voir ci-après). Plusieurs causes d'absence sont ainsi prises en compte : intempéries, ralentissement de l'activité pour des raisons techniques ou économiques, conflits sociaux, éducation et formation, maladie, incapacité temporaire, congé de maternité et congé parental, congé spécial pour raisons personnelles ou familiales, et autres. Les estimations du nombre moyen d'heures travaillées par semaine, qui se fondent pour l'essentiel sur le nombre d'heures habituelles ouvrées dans l'emploi principal⁵, tiennent également compte des heures supplémentaires irrégulières et des heures travaillées dans un second ou d'autres emplois en cas de multiactivité.

Comparabilité internationale des estimations de la durée du travail

Quel est le degré de comparabilité des estimations du nombre d'heures travaillées par actif occupé disponibles pour les différents pays de l'OCDE ? Il est difficile de parvenir à une conclusion globale étant donné les disparités qui existent entre les sources de données et les méthodes statistiques utilisées. Les écarts minimes entre pays doivent toutefois être interprétés avec prudence car ils peuvent tenir à des différences de méthode de mesure plutôt qu'à de véritables disparités quant au nombre d'heures travaillées.

La complexité de l'évaluation de la comparabilité internationale des données tient par exemple au fait que les pays de l'OCDE révisent périodiquement leurs méthodes de mesure afin de disposer d'estimations du temps de travail qui reflètent le mieux les situations nationales. À titre d'exemple, l'Allemagne a récemment modifié ses séries historiques de la durée annuelle du travail pour mieux prendre en compte les travailleurs ayant des horaires très réduits. Cette modification permet une couverture plus complète des actifs occupés qui est conforme avec les mesures de la production des comptes nationaux et donc de la productivité). Ce changement a eu pour conséquence apparente d'abaisser le nombre moyen d'heures travaillées par actif occupé. De même, la France a récemment

révisé à la baisse ses séries publiées concernant les heures travaillées pour permettre une continuité historique des séries compte tenu de la modification des concepts à la base du calcul des heures ouvrées depuis l'introduction de la semaine de 35 heures en 1999 : les courtes périodes de repos sur le lieu de travail (pauses) ne sont plus comptabilisées en tant qu'heures travaillées. Cette modification a entraîné sur la période 1990-99 une baisse d'environ 40 heures par an du temps de travail estimé par rapport à la série précédente. Alors que la révision opérée en Allemagne a semble-t-il eu pour effet de rapprocher les estimations des normes internationales préconisées, la révision opérée en France s'éloigne des recommandations du BIT (même s'il est vrai qu'elle permet de rendre plus cohérentes les comparaisons historiques dans un contexte national). Les révisions prévues par l'Office of Productivity and Technology du Bureau of Labor Statistics des États-Unis constituent une troisième initiative qui s'appuient sur des études en vue d'améliorer les séries d'heures ouvrées par différentes catégories de travailleurs non couverts par l'enquête auprès des établissements, qui est la principale source des mesures de la durée annuelle du travail. Il ne semble pas toutefois que ce raffinement méthodologique affecte beaucoup les estimations du nombre d'heures travaillées⁶.

L'une des difficultés à la comparabilité des données entre pays peut aisément être contournée. Selon les pays, les mesures de la durée annuelle du travail sont rapportées soit par emploi soit par actif occupé. Pour harmoniser ces mesures et les présenter par actif occupé, le Secrétariat convertit le nombre d'heures annuelles par emploi en nombre d'heures annuelles par actif occupé, sur la base du taux de multiactivité dans l'emploi total tel qu'il ressort des enquêtes sur la population active (même s'il n'est pas possible d'établir une distinction plus fine entre le second emploi et d'autres emplois)⁷.

D'autres sources de non-comparabilité des données sont impossibles à contourner, et leurs effets difficiles à évaluer avec précision. Le fait que les pays membres de l'OCDE choisissent de préférence les enquêtes auprès des établissements plutôt que les enquêtes sur la population active pour établir leurs estimations du nombre moyen d'heures est une importante source potentielle de non-comparabilité. Il est souvent avancé que les enquêtes auprès des entreprises donnent des informations plus précises sur le nombre d'heures travaillées que ne le font les réponses aux questions posées aux ménages dans le cadre d'enquêtes sur la population active. À titre d'exemple, il est reproché aux réponses données dans ce dernier type d'enquête de surestimer le nombre d'heures travaillées (par rapport aux heures de travail déclarées dans le cadre d'enquêtes sur les budgets-temps, notamment chez ceux qui pratiquent des horaires longs tels que les cadres et les professions intellectuelles supérieures). Cependant, plusieurs études réalisées récemment laissent penser que le biais moyen est faible (Jacobs, 1998 ; Williams, 2004). En outre, les enquêtes auprès des établissements peuvent induire leurs propres biais. Ainsi les estimations fondées sur des enquêtes réalisées auprès des employeurs ne comptabilisent généralement pas les heures supplémentaires non rémunérées et sont suspectées de sous-estimer le nombre d'heures travaillées (Eldridge *et al.*, 2003).

Quels que soient les mérites respectifs des enquêtes auprès des établissements et des enquêtes sur la population active, la mesure du nombre annuel d'heures travaillées s'appuie essentiellement sur les résultats d'enquêtes sur la population active dans bon nombre de pays de l'OCDE. Dans une majorité de pays, les enquêtes sur la population active sont en effet l'unique source à partir de laquelle le nombre annuel d'heures travaillées est calculé. Elles présentent l'avantage de couvrir l'ensemble des travailleurs⁸, alors que les enquêtes auprès des établissements excluent souvent des catégories

importantes d'actifs occupés (qui doivent alors être rajoutés sur la base d'autres sources de données). Étant donné que l'on estime souvent que le nombre d'heures effectivement ouvrées rapporté dans le cadre des enquêtes sur la population active est moins précis que celui qui ressort des enquêtes auprès des employeurs pour les mêmes catégories de travailleurs, il importe de bien évaluer la qualité des données relatives au nombre annuel d'heures effectivement travaillées. En particulier, les diverses composantes du temps de travail doivent être confrontées aux informations recueillies à partir de sources externes – enquêtes sur les budgets-temps, enquêtes sur la santé, enquêtes auprès des établissements, registres administratifs de la sécurité sociale, etc. – afin d'apprécier la fiabilité des données tirées des enquêtes sur la population active.

La confrontation des données, effectuée pour un nombre limité de pays (OCDE, 1998b), a mis en évidence les résultats suivants :

- Le nombre « normal » d'heures de travail tel qu'il ressort des enquêtes auprès des établissements et des enquêtes sur la population active diffèrent varie de 1 à 3 % pour les quatre pays étudiés (Allemagne, France, Pays-Bas et Suisse), les estimations calculées à partir des enquêtes sur la population active étant les plus élevées.
- Le nombre d'heures non travaillées en raison des jours fériés tel qu'il ressort des enquêtes mensuelles sur la population active, même corrigées pour tenir compte de l'irrégularité des jours fériés pendant la période de référence, semble être systématiquement sous-estimé (Canada).
- Le nombre d'heures perdues pour cause de maladie, d'accidents du travail et de congé maternité tel qu'il ressort des enquêtes sur la population active semble être sous-estimé d'environ 45 à 60 % par rapport aux estimations obtenues à partir de sources administratives (en Allemagne, en France et en Suisse). Cette sous-estimation semble être liée à une importante sous-estimation des semaines partielles d'absence.
- Les enquêtes sur la population active semblent également sous-estimer les heures supplémentaires (par exemple en Allemagne). On ne peut en être certain car les heures supplémentaires pratiquées régulièrement peuvent être comprises dans les heures habituelles déclarées dans les enquêtes sur la population active.
- Une deuxième étude (OCDE, 1999) examine l'effet des « heures supplémentaires non rémunérées » effectuées par les cadres et les travailleurs indépendants, c'est-à-dire les heures travaillées en sus des heures effectuées par les travailleurs à temps plein dans d'autres professions, sur les estimations de la durée annuelle du travail obtenues à partir des enquêtes sur la population active par rapport à celles obtenues de source administrative ou à partir d'enquêtes auprès des établissements. L'impact de ces « heures supplémentaires non rémunérées » comptabilisées dans les enquêtes sur la population active varie selon les pays, d'une proportion négligeable à pas moins de 40 heures par an.
- Enfin, globalement, les résultats empiriques obtenus pour deux pays (Allemagne et États-Unis) laissent penser que les estimations du nombre annuel d'heures ouvrées obtenues à partir d'enquêtes sur la population active donnent des résultats qui ne sont que légèrement supérieurs à ceux obtenus à partir d'enquêtes menées auprès des établissements. Cela s'explique en partie par le fait que les biais dans l'estimation des composantes du temps de travail se compensent dans une large mesure.

Ces résultats suggèrent que la diversité des sources et méthodes employées n'aboutissent probablement pas à des écarts importants qui faussent les comparaisons entre pays, mais aussi que l'exactitude et la comparabilité des estimations fondées sur les

enquêtes sur la population active sont renforcées lorsque les données obtenues sont corrigées pour tenir compte d'une sous-estimation systématique des absences pour les raisons les plus courantes (jours fériés, congés annuels payés et congé maladie et maternité). En conséquence, les estimations de la durée annuelle du travail dans certains pays européens établies par le Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'ECFT du printemps sont corrigées, d'abord en doublant le nombre d'heures perdues pour cause de maladie ou de maternité qui ressort des enquêtes sur la population active. Ensuite, les jours fériés et les congés annuels auxquels ont droit les salariés sont obtenus à partir de sources externes en partant du principe que tous les travailleurs ont droit à des congés annuels et prennent tous les jours ainsi prévus dans l'année. Étant donné que les résultats suggèrent que les heures supplémentaires non payées dérivées des enquêtes sur la population active, par rapport à d'autres sources de données, sont assez faibles, voire négligeables, il n'a pas été jugé nécessaire de les corriger.

Notes

1. Cette base de données est régulièrement mise à jour par le Secrétariat au fur et à mesure qu'il reçoit des données nouvelles ou actualisées des offices nationaux de statistique. Les données sur les heures ouvrées utilisées dans ce chapitre correspondent aux données disponibles au 30 avril 2004.
2. La base de données de l'OCDE sur la productivité utilise également le nombre annuel d'heures travaillées par salarié pour la Corée et la Hongrie, étant donné que les données sur le nombre annuel d'heures ouvrées ne sont pas disponibles pour tous les actifs occupés. L'hypothèse sur laquelle repose l'estimation du nombre d'heures ouvrées par actif occupé dans ces pays est que le nombre moyen d'heures ouvrées par les travailleurs indépendants est égal au nombre d'heures ouvrées par les salariés.
3. Chagny et al. (2002) examinent la comparabilité internationale des estimations nationales de la durée annuelle du travail et préconisent l'idée de produire des estimations de la durée annuelle du travail dans les pays européens par l'application d'une méthode par composantes aux résultats de l'ECFT et en ayant recours à des sources externes, selon le cas.
4. Les jours de congés annuels sont ceux prévus dans les conventions collectives, compilés par l'Observatoire européen des relations industrielles pour 2002 (voir EIRO, 2002). La méthodologie appliquée part de l'hypothèse que les jours de congés annuels payés prévus s'appliquent à l'ensemble des salariés (et aux travailleurs indépendants) et que tous les jours de vacances sont pris.
5. Étant donné que la base de données de l'OCDE sur la productivité ne contient que des estimations de la durée annuelle moyenne du travail pour l'ensemble des actifs occupés, sans aucune autre ventilation, la même méthode est utilisée dans ce chapitre pour tous les pays européens compris dans les analyses de décomposition de la durée annuelle du travail selon différents groupes démographiques (cf. graphiques 1.4 et 1.5), entre les travailleurs à plein-temps et à temps partiel (cf. tableau 1.5), et entre les diverses composantes de la durée annuelle du travail (cf. tableau 1.6).
6. Aux États-Unis, les estimations officielles du nombre annuel d'heures ouvrées se basent essentiellement sur des estimations du nombre d'heures hebdomadaires rémunérées effectuées par les salariés fournies par la Current Employment Statistics (CES), enquête mensuelle auprès des employeurs sur les établissements non agricoles. Les heures rémunérées sont ensuite converties en heures travaillées à l'aide des données de l'enquête sur la durée du travail (Hours at Work Survey) jusqu'à l'année 2000 et depuis, de l'enquête nationale sur les rémunérations (National Compensation Survey Program). Les données ne couvrent toutefois que les ouvriers du secteur manufacturier et les salariés non cadres des secteurs de services. La Current Population Survey (CPS), enquête mensuelle auprès des ménages, et d'autres sources sont utilisées pour calculer le nombre d'heures effectuées par les travailleurs non couverts par la CES, à l'exclusion des salariés non ouvriers et des cadres dans les secteurs de biens et de services. Pour ces deux dernières catégories de salariés, les estimations officielles du nombre annuel d'heures ouvrées partent de l'hypothèse que la durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés non ouvriers et des cadres est la même que celle des ouvriers et des salariés non cadres. Une étude récente a testé la validité de cette hypothèse et construit une série du nombre moyen d'heures hebdomadaires corrigée sur

la base de la CPS pour obtenir une nouvelle série du nombre total d'heures travaillées dans le secteur des entreprises non agricoles. Les estimations officielles et la nouvelle série du nombre d'heures effectuées mettent en évidence des tendances comparables, mais la dernière série devrait remplacer les séries utilisées actuellement étant donné qu'elle se fonde sur des données d'enquêtes et non sur des hypothèses (Eldridge *et al.*, 2003).

7. À titre d'exemple, les estimations du nombre annuel d'heures de travail aux États-Unis, qui sont établies par l'Office of Productivity and Technology du Bureau of Labor Statistics, sont des estimations par emploi qui sont ensuite converties par le Secrétariat de l'OCDE en estimations par actif occupé en multipliant le nombre annuel d'heures de travail basé sur l'emploi par $(1 + \text{le taux de multiactivité dans l'emploi total tiré du CPS})$.
8. Hormis le petit nombre de travailleurs exclu du champ des enquêtes en raison des exclusions géographiques, institutionnelles, des ménages collectifs et de certains groupes d'âge.

Bibliographie

- Ahmad, N., F. Lequiller, P. Marianna, P. Pilat, P. Schreyer et A. Wöfl (2003), « Comparing Labour Productivity Growth in the OECD Area: the role of measurement », Statistics Directorate Working Paper, n° 2003/5, OCDE, Paris.
- Bell, L. et R.B. Freeman (2000), « The Incentive for Working Hard: Explaining Hours Worked Differences in the US and Germany », NBER Working Paper, n° 8051.
- Blanchard, O. (2004), « The Economic Future of Europe », *Journal of Economics Perspective*, forthcoming.
- Chagny O. et M. Bruyère (2002), « Comparaisons internationales de durée et de productivité – une tentative de construction d'un indicateur synthétique de durée du travail », *Document d'études n° 60*, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), septembre 2002, Paris.
- Chenu, A. et J.P. Robinson (2002), « Synchronicity in the Work Schedules of Working Couples », *Monthly Labor Review*, avril, pp. 55-63.
- Commission européenne (1997), *Directive du Conseil 97/81/CE*, Bruxelles.
- EIRO (2002), « Working Time Developments – 2002 », Rapport établi par C. Mark, SPIRE Associates (voir www.eiro.eurofound.ie/2003/03/update/trn0303103u.html).
- Eldridge, L.P., M.E. Manser et P.F. Otto (2003), « Alternative Hours Data and their Impact on Productivity Change », Office of Productivity and Technology, Bureau of Labor Statistics, US Department of Labor, Document présenté à la réunion du Groupe de Paris, 4-5 septembre 2003.
- Golden, L. (2001), « Flexible Work Schedules: What are we trading off to get them? », *Monthly Labor Review*, mars, pp. 50-67.
- Gordon, R.J. (2002), « Two Centuries of Economic Growth: Europe Chasing the American Frontier », article rédigé pour l'Atelier d'histoire économique, Northwestern University, 17 octobre.
- Gornick, J.C. et M.K. Meyers (2003), *Families That Work: Policies for Reconciling Parenthood and Employment*, Russell Sage Foundation, New York.
- Hamermesh, D. (2002), « Timing, Togetherness and Time Windfalls », *Journal of Population Economics*, novembre, pp. 601-623.
- Heisz, A. et S. LaRoche-Côté (2003), « Working Hours in Canada and the United States », *Statistique Canada*, 11F0019MIE n° 209.
- Jacobs, J.A. (1998), « Measuring Time at Work: are self-reports accurate », *Monthly Labor Review*, décembre, pp. 42-53.
- Jaumotte, F. (2003), « Female Labour Force Participations: past trends and main determinants in OECD countries », OECD Economics Department Working Paper, n° 376, OCDE, Paris.
- Nations Unies (2004), « About the System of National Accounts 1993 », ST/ESA/STAT/SER.F/2REV.4 with amendments of 1 May 2001, <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/introduction.asp>.
- OCDE (1994), *L'Étude de l'OCDE sur l'emploi : Faits, analyse, stratégies*, Paris.
- OCDE (1998a), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (1998b), « Durée annuelle effective du travail : Problèmes de définitions et de comparabilité », Note du Secrétariat, DEELSA/ELSA/WP7(98)2, Paris.
- OCDE (1999), « La comparabilité et la polarisation des heures de travail », Note du Secrétariat, DEELSA/ELSA/WP7(99)8, Paris.
- OCDE (2001a), *La nouvelle économie – Mythe ou réalité : Rapport de l'OCDE sur la croissance*, Paris.
- OCDE (2001b), *Perspectives de l'emploi*, Paris.

- OCDE (2002), *Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille*, vol. 1 – Australie, Danemark et Pays-Bas, Paris.
- OCDE (2003a), *Communiqué des ministres de l'Emploi et du Travail des pays de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2003b), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2003c), *Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2003d), « Measuring Hours Worked in OECD Countries », Note du Secrétariat, DSTI/EAS/IND/SWP(2003)10, 3 novembre, Paris (en anglais seulement).
- OCDE (2004), « Sources of Changes in Per Capita Hours Worked in OECD Countries, 1990-2002 », informations complémentaires du chapitre 1 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* de 2004, Paris (www.oecd.org/els/employmentoutlook).
- Prescott, E.C. (2004), « Why Do Americans Work So Much More Than Europeans? », NBER Working Paper, n° 10316.
- Presser, H.B. (2003), *Working in a 24/7 Economy: Challenges for American Families*, Russell Sage Foundation, New York.
- Rones, P.L., R.E. Ilg et J.M. Gardner (1997), « Trends in Hours of Work since the Mid-1970s », *Monthly Labor Review*, avril, pp. 3-31.
- Schettkat, R. (2003), « Differences in US-German Time Allocation: Why Do Americans Work Longer Hours than Germans? », IZA Discussion Paper, n° 697.
- Schettkat, R et R.B. Freeman (2002), « Marketization of Production and the US-Europe Employment Gap », NBER Working Paper, n° 8797.
- Williams, R.D. (2004), « Investigating Hours Worked Measurements », *Labour Market Trends*, février, pp. 71-79.